

Activités de l'OIT en Afrique 2000-2003

Dixième Réunion régionale en Afrique
Addis-Abeba, décembre 2003

Rapport du Directeur général

Bureau international du Travail

ISBN 92-2-214842-8
ISSN 0251-3218

Première édition 2003

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

Table des matières

Introduction	1
1. Travail décent: priorités de l'Afrique	3
1.1. Introduction	3
1.2. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	4
1.3. Nouveaux cadres de développement	4
1.3.1. Cadre de développement intégré	4
1.3.2. Développement humain durable	6
1.3.3. Moyens de subsistance durables	6
1.4. Priorités de l'OIT en Afrique	6
1.4.1. Dialogue social et politiques économiques et sociales	7
1.4.2. Reconstruction après les crises	7
1.4.3. Intégration régionale	8
1.4.4. Réduction de la pauvreté	9
1.4.5. Prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail	11
2. Activités de l'OIT visant à promouvoir le travail décent en Afrique	13
2.1. Introduction	13
2.2. Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	13
2.2.1. Les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	13
2.2.2. Lutte contre le travail des enfants	17
2.3. Objectif stratégique n° 2: Créer davantage de possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents	21
2.3.1. Appui aux politiques de l'emploi	21
2.3.2. Le programme «Des emplois pour l'Afrique»	21

2.3.3. Appui à la Décennie des personnes handicapées en Afrique	25
2.3.4. Promouvoir l'emploi des jeunes	26
2.3.5. Reconstruction et investissements à forte intensité de main-d'œuvre	26
2.3.6. Entreprises et coopératives	33
2.4. Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	34
2.4.1. Améliorer et étendre la couverture de la sécurité sociale	34
2.4.2. Fiducie sociale mondiale	36
2.4.3. Travailleurs migrants	37
2.4.4. Le VIH/SIDA et le monde du travail	38
2.5. Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	41
2.5.1. Dialogue social et réforme de la législation du travail	41
2.5.2. Activités pour les employeurs	43
2.5.3. Activités pour les travailleurs	44
2.5.4. Activités sectorielles	46
2.6. Questions transversales	48
2.6.1. Egalité entre hommes et femmes	48
2.6.2. Développement	51
3. Structure régionale, coopération technique et partenariats ...	57
3.1. Structure de l'OIT en Afrique	57
3.2. Planification stratégique	58
3.3. Evolution de la coopération technique	59
3.4. Partenariats	60
Conclusions	63

Sigles et abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs (BIT)
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs (BIT)
ALIS	Système africain d'information sur le travail
CAO	Communauté de l'Afrique orientale
CDI	Cadre de développement intégré
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
COMESA	Marché commun de l'Afrique australe et orientale
CPE	Confédération panafricaine des employeurs
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IPEC	Programme focal sur le travail des enfants (BIT)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODM	Objectif de développement du Millénaire
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le SIDA
OUA	Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine)
OUSA	Organisation de l'unité syndicale africaine
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PPTE	Pays pauvres très endettés
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SEED	Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (BIT)
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (BIT)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Introduction

La neuvième Réunion régionale africaine s'est tenue à Abidjan en décembre 1999. Deux rapports du Directeur général ont été examinés à cette occasion: *Travail décent et protection pour tous en Afrique* et *Activités de l'OIT en Afrique: 1994-1999*. Le rapport et les conclusions de la réunion ont été examinés en mars 2000 par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à sa 277^e session¹.

Le présent rapport, soumis à la dixième Réunion régionale africaine, est destiné à servir de base à une analyse qui pourrait inspirer les futures activités de l'OIT en Afrique. Comme le rapport l'indique, au cours des premières années du nouveau millénaire, le sort de l'Afrique s'est un peu amélioré mais il reste à relever d'énormes défis. Cela étant, pendant la période à l'examen, les modestes progrès socio-économiques se sont traduits non seulement par des résultats mais aussi par une volonté politique plus forte de progresser davantage, malgré les difficultés.

Le chapitre 1 résume les conclusions de la neuvième Réunion régionale africaine et présente certains des cadres de développement que la communauté internationale et l'Afrique, pendant la période à l'examen, ont adoptés pour faire face aux difficultés socio-économiques auxquelles le continent est confronté. Ce chapitre mentionne cinq priorités régionales importantes: *a)* le dialogue social et les politiques économiques et sociales; *b)* la reconstruction après une situation de crise; *c)* l'intégration régionale; *d)* la réduction de la pauvreté; *e)* la prévention et la maîtrise du VIH/SIDA sur le lieu de travail.

Le chapitre 2 montre comment l'OIT a tenu compte des nouveaux défis et priorités de développement en Afrique en prenant les initiatives nécessaires, dans le cadre des activités relatives au travail décent. Ces activités s'articulent autour des quatre objectifs stratégiques qui déterminent l'action de l'OIT, objectifs que la neuvième Réunion régionale africaine a approuvés: promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail; accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'accéder à un emploi et à un revenu décents; accroître l'étendue et

¹ Document GB.277/4.

l'efficacité de la protection sociale pour tous; renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Le chapitre 3 donne des informations sur les structures de l'OIT en Afrique qui ont beaucoup contribué à la mise en œuvre de ses activités dans le continent, et aux réformes entreprises pendant la période à l'examen.

1. Travail décent: priorités de l'Afrique

1.1. Introduction

Dans ses conclusions, la neuvième Réunion régionale africaine (Abidjan, 8-11 décembre 1999) a approuvé les rapports du Directeur général intitulés *Travail décent et protection pour tous en Afrique* et *Activités de l'OIT en Afrique: 1994-1999*. Les délégués ont souscrit aux quatre objectifs stratégiques des activités de l'OIT relatives au travail décent, qui leur ont semblé particulièrement pertinents au regard des problèmes et besoins de l'Afrique. Ces quatre objectifs stratégiques sont les suivants:

- promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail;
- accroître les possibilités pour les femmes et les hommes de s'assurer un emploi et un revenu décents;
- accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous;
- renforcer le tripartisme et le dialogue social.

La neuvième Réunion régionale africaine a aussi attaché une importance particulière à ce que tous les programmes tiennent dûment compte des questions d'égalité entre hommes et femmes et du développement. Aux fins de ces objectifs, elle a aussi appelé de ses vœux la mise en œuvre sans plus tarder des huit programmes focaux qui figurent dans les Propositions de programme et de budget pour 2000-01.

Les activités relatives au travail décent mises en œuvre dans le cadre des quatre objectifs stratégiques ont donc constitué la base de l'ensemble des activités que l'OIT a déployées en Afrique pendant la période couverte par le présent rapport.

L'OIT a veillé à ce que les activités relatives au travail décent soient étroitement liées aux priorités de développement de l'ensemble de ses mandants dans toutes les régions. En Afrique, elle s'est attachée à collaborer étroitement avec les mandants tripartites pour déterminer leurs priorités de développement. Les priorités qui se sont dégagées sont liées à celles visées par l'Union africaine, qui sont intégrées dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), lequel a le soutien de la communauté internationale.

Au cours de la période à l'examen, les Etats Membres de l'OIT et les institutions de développement nationales, régionales et mondiales, y compris des institutions du système des Nations Unies, ont adopté des cadres de

développement qui visent non seulement l'Afrique mais aussi d'autres pays en développement. L'adoption du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, par l'Union africaine, a relancé l'action en faveur du développement de l'Afrique. Cette initiative et d'autres cadres de développement sont présentés ci-après.

1.2. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Le NEPAD est une «vision à long terme du programme de développement de l'Afrique par les Africains eux-mêmes». Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- parvenir à une croissance annuelle moyenne du PIB de plus de 7 pour cent et s'y maintenir pendant les quinze prochaines années;
- faire en sorte que le continent atteigne d'ici 2015 les objectifs adoptés par la communauté internationale, à savoir: réduire de moitié le pourcentage de gens vivant dans des conditions d'extrême pauvreté; assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire; supprimer les inégalités entre les sexes dans l'enseignement; réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans; réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle à l'accouchement; assurer l'accès de tous à des services de santé génésique; mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable afin d'inverser la tendance à la dégradation de l'environnement.

Les objectifs du NEPAD tiennent compte des principaux éléments d'un nouveau consensus (développement humain durable, réduction de la pauvreté, promotion de l'emploi, etc.), l'accent étant mis sur une bonne gouvernance et sur une approche intégrée du développement guidée par une vision à long terme, laquelle doit aller de pair avec des projets concrets à court ou moyen terme.

Les Nations Unies ont identifié cinq groupes thématiques pour appuyer le plan d'action du NEPAD et répondre à ses besoins: développement des infrastructures (eau et assainissement, énergie, transport et technologies de l'information et de la communication); gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/SIDA. L'OIT est le vice-président du groupe thématique sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et le VIH/SIDA, et membre du groupe thématique sur la gouvernance.

1.3. Nouveaux cadres de développement

1.3.1. Cadre de développement intégré

A la fin de la dernière décennie, la Banque mondiale a mis sur pied un «cadre de développement intégré» (CDI) qui tient compte de la convergence croissante de vues, au sein de la communauté internationale, sur la nécessité d'une approche durable du développement. Le CDI se fonde sur les principes suivants: nécessité d'une stratégie globale à long terme, rôle prépondérant des autorités nationales, partenariats renforcés et accent mis sur les résultats du développement.

Le CDI suppose l'harmonisation de l'aide extérieure et des stratégies nationales, élaborées dans le cadre de consultations, qui comportent des

NEPAD: un cadre africain pour accélérer la croissance et le développement

Le NEPAD concrétise l'engagement de tous les dirigeants africains d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une croissance et un développement durables. Il met l'accent sur la participation des Africains eux-mêmes aux initiatives de développement et cherche à stimuler l'action dans tous les domaines de l'activité humaine. Dans le cadre du NEPAD, les dirigeants africains sont convenus de ce qui suit:

- consolider les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits;
- promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme en établissant des normes claires de responsabilité, de transparence et de démocratie directe;
- restaurer et maintenir la stabilité macroéconomique;
- instaurer des cadres juridiques et réglementaires transparents à l'intention des marchés financiers;
- revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé;
- promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique;
- renforcer la capacité des Etats d'Afrique d'instituer et de faire respecter la législation;
- promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les manufactures au service des marchés locaux comme de l'exportation.

Le document qui présente le NEPAD attire l'attention des Africains sur l'ampleur des défis économiques auxquels le continent est confronté, sur la capacité de les relever et sur le besoin de mobiliser une aide en vue de changements. Les principales stratégies proposées sont les suivantes:

- promouvoir des conditions propices à la paix, à la sécurité, à la démocratie et à une bonne gouvernance à long terme, entre autres en consolidant les capacités d'alerte rapide, en combattant les vulnérabilités politiques et sociales et la prolifération illicite des armes légères, et en mettant en œuvre des réformes institutionnelles;
- promouvoir la prestation des services publics régionaux et sous-régionaux (transports, énergie, eau, protection de l'environnement et autres infrastructures, en particulier télécommunications);
- développer l'éducation et les ressources humaines à tous les niveaux, en particulier en accroissant dans l'éducation et la formation le rôle des technologies de l'information et de la communication, afin d'inverser la tendance à la fuite des cerveaux et d'en faire une tendance au «gain des cerveaux» en faveur de l'Afrique, et en éliminant les disparités entre hommes et femmes en matière d'éducation;
- augmenter la mobilisation des ressources internes et accélérer les investissements étrangers;
- créer des conditions favorables aux activités du secteur privé, l'accent étant mis sur les entrepreneurs nationaux;
- promouvoir l'apport et l'utilisation effective de l'aide publique au développement en réformant les systèmes d'utilisation et d'évaluation de l'aide;
- promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'éducation, l'activité économique et les services publics.

Source: *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique*, annexe au document A/57/304 de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 15 août 2002).

mesures à court, moyen et long terme. Il met l'accent sur l'interdépendance des aspects macroéconomiques, sociaux, institutionnels et structurels du développement. Il prévoit des partenariats plus forts, par exemple des recherches conjointes sur des questions liées au développement, et l'harmonisation des projets et programmes afin d'éviter les doubles emplois et une concurrence inutile entre les partenaires, y compris les organismes donateurs.

Actuellement, l'approche du CDI inspire l'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui sont mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Toutefois, des observateurs notent que CDI et DSRP présentent des insuffisances manifestes, en particulier le fait qu'ils ne font pas suffisamment de place aux questions d'emploi.

1.3.2. Développement humain durable

On s'accorde à penser que les pays devraient axer leurs efforts sur le développement humain durable, approche prônée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cette approche insiste sur la nécessité de prendre en compte les multiples indicateurs du développement – économiques, sociaux, humains, culturels, environnementaux –, y compris les questions de répartition et d'équité. Elle a le mérite d'attirer l'attention sur les questions sociales et humaines et sur la nécessité d'un développement n'excluant personne et de faire ressortir les déficits de développement humain à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Elle met aussi l'accent sur les questions environnementales et prône des stratégies intégrées englobant les politiques macroéconomiques, structurelles, institutionnelles et sectorielles (économiques et sociales) afin de promouvoir une croissance qui n'exclue personne et qui soit durable du point de vue humain et environnemental.

Par cette approche, le PNUD a promu une gouvernance consultative et participative et la coordination des activités des donateurs. Il a aussi promu l'élaboration d'études de perspective dans plusieurs pays afin d'encourager la planification à long terme.

1.3.3. Moyens de subsistance durables

La notion de moyens de subsistance durables est devenue courante dans le débat sur le développement. Elle complète les approches du CDI et du développement humain durable en mettant l'accent sur les moyens de subsistance, définis comme étant les ressources, activités et droits dont les personnes ont besoin pour vivre. Par ressources, on entend les ressources humaines, sociales, politiques, naturelles et physiques. Les moyens de subsistance durables sont ceux qui permettent de faire face aux difficultés et qui associent respect de l'environnement, efficacité économique et équité sociale. Cette approche permet d'analyser les ressources des personnes et les stratégies d'adaptation nécessaires, ainsi que les politiques et l'environnement économique qui ont une incidence dans ce domaine, de façon à promouvoir un développement qui s'appuie sur les ressources des pauvres et qui tienne compte de leurs priorités.

1.4. Priorités de l'OIT en Afrique

Au cours de la 26^e session de la Commission des affaires sociales et du travail de l'Union africaine (avril 2003, Maurice), cinq domaines prioritaires ont été identifiés comme cadre des activités de l'OIT relatives au travail dé-

cent en Afrique. Ces priorités ont servi de base à l'élaboration des Propositions de programme et budget de l'OIT pour 2004-05 concernant l'Afrique, lesquelles ont été examinées, en mars 2003, par le Conseil d'administration du BIT et, en juin 2003, par la Conférence internationale du Travail. Ces priorités sont présentées dans les sections ci-après.

1.4.1. Dialogue social et politiques économiques et sociales

Stabilité démocratique et bonne gouvernance sont essentielles à la croissance économique et au développement social. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle déterminant à jouer s'agissant d'améliorer l'efficacité des politiques, en particulier contre la pauvreté. Le dialogue social et de solides institutions et pratiques tripartites peuvent assurer une plus grande cohérence des politiques économiques et des politiques sociales. L'aptitude des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs à engager le dialogue et à négocier les politiques est essentielle pour promouvoir la création d'emplois productifs, étendre la protection sociale et mieux cibler la lutte contre la pauvreté.

Parvenir à la paix, la maintenir et établir des conditions stables pour le dialogue social est indispensable pour réduire le déficit de travail décent et accélérer le développement humain en Afrique. Malgré la persistance de guerres civiles et de conflits transfrontaliers, le nombre de pays en situation d'après-conflit ou sur le point d'établir la paix s'est accru. Plusieurs pays – Soudan, Sierra Leone, Guinée-Bissau – ont beaucoup progressé dans le rétablissement de la paix, mais il reste à régler les problèmes de reconstruction et de développement. Ces problèmes sont énormes mais le continent doit les affronter pour parvenir à une stabilité économique et politique durable.

Dans certains pays, les organisations de travailleurs n'ont pas la capacité de collecter et de traiter l'information d'une façon qui facilite leur participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques. Il leur est difficile d'entamer des négociations avec l'Etat ou avec d'autres parties. De leur côté, les organisations d'employeurs doivent répondre rapidement aux besoins changeants de leurs mandants. Il faut des partenaires loyaux, transparents et responsables pour qu'il y ait un dialogue social effectif à l'échelle nationale. Le dialogue social suppose participation et liberté d'association. C'est donc une fin en soi dans les sociétés démocratiques. C'est aussi un moyen de garantir le règlement des conflits ainsi que l'équité et la paix sociales. Il faut créer un environnement fondé sur les principes démocratiques, qui encourage l'initiative individuelle et l'autoassistance, et qui garantisse le respect des droits de l'homme, y compris les libertés fondamentales et les droits au travail.

1.4.2. Reconstruction après les crises

La pauvreté et le sous-emploi engendrent des tensions multiples qui peuvent déboucher sur des conflits ouverts, lesquels aggravent la situation économique et sociale. Outre les conflits, des catastrophes naturelles comme les sécheresses et les inondations à répétition éprouvent durement les communautés pauvres dans plusieurs parties de l'Afrique. Conflits et crises ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de femmes et d'enfants, à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. La prévention des conflits, les mesures visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et une plus grande attention accordée à l'emploi et aux revenus durant la reconstruction qui suit les crises sont indispensables pour réduire la pauvreté en Afrique.

Les catastrophes et autres événements qui bouleversent le fonctionnement de la société entraînent des dommages humains, matériels et environnementaux tels que les pays qui en sont victimes ne peuvent pas y faire face avec leurs seules ressources, d'où la nécessité d'un effort extraordinaire ou d'une intervention extérieure. La vulnérabilité aux crises résulte souvent de facteurs qui sont, notamment, la pauvreté, la surpopulation, la disparité des débouchés économiques, l'absence de dialogue social et le manque de ressources et de services de base. Nombreux sont en Afrique les Etats Membres de l'OIT à être confrontés à des crises, qu'il s'agisse de conflits armés, de catastrophes naturelles, de crises économiques, du VIH/SIDA ou d'une conjonction de ces fléaux.

Contrairement aux conflits armés, les catastrophes naturelles sont souvent cycliques. Quand elles s'ajoutent à d'autres types de crises, elles peuvent déboucher sur des catastrophes de grande ampleur, comme cela a été le cas en Afrique australe et dans la corne de l'Afrique, où environ 33 millions de personnes ont été en proie à la famine après des catastrophes naturelles, elles-mêmes aggravées par des dépendances structurelles et par des facteurs socio-économiques et politiques. En raison de leur caractère cyclique, les catastrophes naturelles sont plus prévisibles et, avec une aide internationale et un engagement politique suffisants, des mesures peuvent être prises pour diminuer la vulnérabilité de la population à la faim et à la pauvreté.

La situation de crise que l'on observe en Afrique est un grave obstacle sur la voie du travail décent. L'un des principaux objectifs de l'OIT est d'aider ses mandants – gouvernements, organisations d'employeurs et organisations de travailleurs – à se préparer à faire face à ces crises suffisamment tôt et de façon globale et effective. Cet objectif peut être atteint, entre autres, grâce à la conception et à la mise en œuvre de programmes plus efficaces de promotion de l'emploi ainsi que par le dialogue social, la protection sociale et le respect des principes et droits fondamentaux au travail, cette action devant être complétée par d'autres mesures adaptées aux besoins locaux. Vu que les femmes sont souvent les premières victimes des crises, l'OIT se soucie tout particulièrement de leur sort. De même, elle attache une attention particulière aux liens complexes qui existent entre les secours, le relèvement, la reconstruction et le développement.

1.4.3. *Intégration régionale*

Une intégration politique, économique et sociale plus poussée de l'Afrique est essentielle au succès de ses efforts de développement. Récemment, de nouvelles initiatives ont accéléré cette intégration. L'Union africaine a vu le jour en juillet 2002. Le NEPAD, que le G8 s'est engagé à appuyer sans réserve à sa réunion de juin 2002, donne un nouvel élan aux efforts de développement du continent. Il est demandé à l'OIT d'explicitier les liens entre politique de l'emploi et réduction de la pauvreté, en tant que base de l'élaboration de nouvelles propositions. Une approche commune de la dimension sociale de l'intégration régionale contribuera beaucoup aux efforts de développement de l'Afrique.

Des pays africains ont mis en œuvre des plans d'intégration destinés presque tous à traiter des problèmes qui retardent la croissance. Ces problèmes sont liés à diverses caractéristiques des économies africaines – petite taille, fait que beaucoup de pays sont enclavés et doivent coopérer avec les pays voisins côtiers, insuffisance des services d'infrastructures (en particulier transports et communications). Les ressources humaines sont l'un des éléments les plus remarquables de l'intégration continentale. On compte en Afrique des dizaines de millions de travailleurs migrants. La nécessité de bénéficier de l'intégration régionale s'est traduite par des mesures de coopération qui visent l'intégration économique.

L'importance de l'intégration économique parmi les préoccupations de l'Afrique en matière de développement est mise en évidence par les nombreuses structures qui ont été établies depuis quarante ans. Elles comprennent, en Afrique du Nord, l'Union du Maghreb arabe (UMA); en Afrique occidentale, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union du fleuve Mano; en Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL); en Afrique orientale, la Communauté de l'Afrique orientale (CAO); en Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); en Afrique orientale et australe, la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) qui a été remplacée par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

La CAO, qui réunit le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, a vu le jour en juillet 2000. Le COMESA a été officiellement lancé en octobre 2000. En Afrique occidentale, la CEDEAO a pris d'importantes initiatives, notamment en s'accordant sur la nécessité de mettre en place un tribunal régional et un parlement, ainsi que des projets conjoints dans plusieurs domaines – aviation, transports, énergie, infrastructures. La très grande majorité des pays africains ont signé l'accord de partenariat ACP-UE (Accord de Cotonou), qui succède à la Convention de Lomé, laquelle a orienté pendant vingt-cinq ans le partenariat entre, d'une part, les 71 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui forment le groupe ACP et, d'autre part, les 15 Etats membres de l'Union européenne. Conclu en juin 2000, le nouvel accord renforce les bases politiques de la coopération.

Il est généralement admis que l'intégration régionale et sous-régionale est un moyen de faire face aux problèmes politiques, économiques et sociaux que le continent connaît en ces temps de mondialisation. Les initiatives énergiques qui visent à promouvoir l'intégration socio-économique, dans le cadre des communautés économiques régionales et sous-régionales et du NEPAD, sont importantes pour renforcer la place de l'Afrique dans l'économie mondialisée.

1.4.4. Réduction de la pauvreté

Au cours de la décennie écoulée, le manque de dynamisme de l'économie, les conflits, les luttes intestines et l'instabilité politique ont empêché que la pauvreté recule sensiblement en Afrique, malgré les bons résultats enregistrés par quelques pays. La croissance du PIB par habitant a été négative durant les années quatre-vingt-dix en Afrique subsaharienne, mais les résultats se sont nettement améliorés en 2000-01 dans plus de 30 pays. La proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour a légèrement diminué, tombant aux alentours de 46 pour cent en 1998, mais les chiffres absolus ont augmenté. La pauvreté touche de façon disproportionnée les femmes et les fillettes. Elle est endémique dans beaucoup de pays, surtout les pays les moins avancés. Les produits de base constituent plus de 80 pour cent des exportations et les termes de l'échange de ces produits se dégradent. La pauvreté est plus prononcée dans les zones rurales, et ce sont les activités non agricoles, en particulier les petites entreprises, qui offrent les meilleures perspectives d'une amélioration des revenus. La grande majorité de la population active n'a guère d'autre choix que de travailler dans l'économie informelle, sans bénéficier du régime du droit. Le manque d'emplois productifs est particulièrement dramatique pour les jeunes. La croissance économique et l'emploi productif dans des conditions de travail décent sont deux priorités indissociables pour l'Afrique.

La lutte contre la pauvreté est une priorité, comme l'ont reconnu les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995), au Sommet du Millénaire (Nations Unies, New York, septembre 2000), au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et aux réunions du NEPAD. Dans le rapport qu'il a soumis à la neuvième Réunion régionale africaine, le Directeur général a réaffirmé que «le but fondamental de l'OIT en Afrique est que chacun, homme ou femme, puisse accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité».

L'Afrique est en retard sur d'autres continents si l'on considère des indicateurs sociaux comme l'espérance de vie, les taux de mortalité infantile et maternelle, les taux de scolarisation, les taux d'alphabétisation des adultes, et l'accès à l'eau potable et aux services de santé.

La pauvreté demeure le grand défi auquel sont confrontés les dirigeants et les décideurs africains et leurs partenaires pour le développement. Comme l'écrit la Banque mondiale, la pauvreté c'est la faim. C'est l'absence de toit. C'est être malade et ne pas pouvoir consulter un médecin. C'est ne pas pouvoir aller à l'école et ne pas savoir lire. C'est le chômage, c'est avoir peur de l'avenir et vivre au jour le jour. La pauvreté, c'est perdre un enfant malade d'avoir bu de l'eau non potable. La pauvreté, c'est être privé de pouvoir, de représentation, de liberté¹.

Inégalités entre hommes et femmes et pauvreté

En Afrique, comme dans d'autres régions du monde en développement, les femmes et les personnes à leur charge constituent la majorité des pauvres. Le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social l'a reconnu en déclarant que «... plus de femmes que d'hommes vivent dans la pauvreté absolue et le déséquilibre continue de s'accroître, entraînant de graves conséquences pour elles et leurs enfants».

La pauvreté tend à suivre le cycle de développement de la famille. Elle s'atténue lorsque les enfants deviennent adultes et peuvent obtenir un emploi rémunéré. Souvent, la pauvreté oblige les enfants à travailler, ce qui perpétue le cycle de la pauvreté, étant donné qu'il est alors impossible de constituer un capital humain, que ce soit un bon état de santé ou un niveau d'instruction plus élevé. En Afrique, la plupart des femmes qui travaillent sont actives dans le secteur agricole et, en milieu urbain, dans le secteur informel. Dans ces deux secteurs, le travail est généralement peu productif et chichement rémunéré et les conditions de travail sont inférieures aux normes. En Afrique subsaharienne, l'agriculture emploie plus de 80 pour cent des femmes qui travaillent.

En Afrique, rares sont généralement les femmes à occuper un emploi formel. La plupart travaillent à leur compte soit dans le secteur primaire, soit dans le secteur informel. C'est dans ces secteurs que l'on enregistre les taux les plus forts de pauvreté. L'Afrique est la région dans laquelle le taux d'activité des femmes dans le secteur formel est le plus faible. A l'inverse de ce qui s'est passé dans les autres régions, il a baissé entre 1970 et 1990. Récemment, il a retrouvé, difficilement, son niveau de 1970. Comme dans la plupart des autres régions, les femmes sont sous-représentées aux postes de direction, en raison de plusieurs facteurs d'ordre structurel, historique et culturel, notamment un accès insuffisant à la formation et à l'instruction, des pratiques discriminatoires et des stéréotypes sexistes dans certaines profes-

¹ Site Internet de la Banque mondiale (www.worldbank.org/poverty/mission/up1.htm).

sions. En Afrique, le taux d'inscription des femmes dans les établissements d'enseignement supérieur est plus faible que partout ailleurs.

Alors que l'économie mondiale est en constante évolution, le type d'activité exercée par les femmes en Afrique n'a guère changé. Rares sont les Africaines qui ont pu tirer avantage des possibilités offertes par la mondialisation.

1.4.5. Prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail

Dans le système des Nations Unies, beaucoup d'informations ont été rassemblées à propos des effets désastreux du VIH/SIDA sur le développement de l'Afrique et sur ses perspectives. Les Objectifs de développement du Millénaire donnent une haute priorité à la lutte contre le VIH/SIDA, de même que presque tous les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) en Afrique. La lutte contre le VIH/SIDA en Afrique est une des priorités du Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. L'Afrique ne regroupe que 10 pour cent environ de la population mondiale mais on y recense près des trois quarts de l'ensemble des cas de VIH/SIDA (quelque 42 millions de personnes dans le monde)². Un document de travail du Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail décrit les dommages de la pandémie pour le capital humain en Afrique³.

Cette pandémie a de lourdes répercussions sur la croissance, les revenus et le niveau de pauvreté. On estime qu'elle a pour conséquence directe de faire baisser de 0,5 à 1,2 pour cent le taux annuel de croissance par habitant de la moitié des pays de l'Afrique subsaharienne. D'ici à 2010, le PIB par habitant de certains des pays les plus durement touchés pourrait diminuer de 8 pour cent, et la consommation par habitant encore plus. Il ressort de calculs que certains pays pourraient perdre plus de 20 pour cent de leur PIB d'ici à 2020. A cause de la pandémie, toutes sortes d'entreprises ont vu s'alourdir leurs coûts (formation, assurance, prestations, absentéisme). Une enquête réalisée auprès de 15 entreprises en Ethiopie a montré que, sur une période de cinq ans, 53 pour cent des cas de maladie parmi leur personnel étaient liés au SIDA.

L'impact économique peut être facilement démontré à l'échelle des ménages. Lorsque, dans une famille, une personne est touchée par le virus, elle perd son revenu, les dépenses de santé augmentent et d'autres membres de la famille doivent s'absenter de leur travail ou de l'école pour s'occuper d'elle. Souvent, les familles retirent leurs filles de l'école pour qu'elles s'occupent du malade ou assument d'autres responsabilités familiales, ce qui compromet leur instruction et leurs perspectives.

Le VIH/SIDA pèse de plus en plus lourd dans le budget de l'Etat, au détriment d'autres dépenses de santé et de développement social. En Afrique subsaharienne, les difficultés économiques des vingt dernières années font que les trois quarts de la population vivent avec moins de deux dollars par jour. Le VIH/SIDA aggrave leur situation. D'une manière générale, ces personnes ont un accès limité aux services sociaux et de santé, en particulier dans les pays où les services publics ont été diminués et où les services privatisés sont inabordables.

² ONUSIDA/OMS: *Le point sur l'épidémie de SIDA* (Genève, déc. 2002).

³ F. Lisk: *Labour market and employment implications of HIV/AIDS*, Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail, document de travail n° 1 (Genève, BIT, 2002).

2. Activités de l'OIT visant à promouvoir le travail décent en Afrique

2.1 Introduction

Le présent chapitre passe en revue les activités menées par l'OIT en 2000-03 pour promouvoir le travail décent en Afrique. Bien qu'un grand nombre de ces activités aient été menées sur des périodes relativement courtes, on s'efforcera de mettre en évidence les réalisations et de tirer certains enseignements pour tracer la voie à suivre.

Des programmes, projets et activités de grande envergure ont été réalisés sous chacun des quatre objectifs stratégiques. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les objectifs stratégiques forment un tout, que, pendant la période à l'examen, l'essentiel était de dégager et d'activer les liens entre eux et que les activités de l'OIT doivent être replacées dans le cadre du développement régional décrit au chapitre 1. En fonction des circonstances nationales, la priorité a été donnée à tel ou tel aspect du travail décent mais l'interaction entre les quatre objectifs stratégiques est toujours la clé du développement durable et du succès des activités visant à réduire le déficit de travail décent en Afrique.

2.2. Objectif stratégique n° 1:

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

2.2.1. Les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

Bien qu'elle soit un facteur de croissance économique et que la croissance économique soit une condition préalable au progrès social, la mondialisation, à elle seule, ne suffit pas à garantir ce progrès. Elle doit s'accompagner d'un certain nombre de règles sociales fondamentales reposant sur des valeurs communes, afin que tous les intéressés puissent obtenir une part équitable des richesses qu'ils ont aidé à créer.

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT¹ vise à concilier la volonté de stimuler les efforts déployés au niveau national pour que le progrès social accompagne le progrès économique et la nécessité de respecter la diversité des situations, possibilités et préférences de chaque pays. Cette déclaration est un engagement politique solennel et renouvelé pris par l'OIT et ses Etats Membres de respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes et droits énoncés ci-après:

- liberté d'association et reconnaissance effective du droit d'organisation et de négociation collective;
- élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
- abolition effective du travail des enfants;
- élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Ces principes et droits au travail ont leur source dans la Constitution de l'OIT. Ils sont précisés dans les huit conventions de l'OIT que la communauté internationale et l'Organisation internationale du Travail considèrent comme fondamentales, à savoir:

- la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949;
- la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957;
- la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;
- la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Dans certains pays, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été traduite dans des langues locales. Des propositions de programmes de pays ont été formulées pour l'Erythrée, le Kenya, Madagascar, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie. En outre, des activités de formation se rapportant à la Déclaration et des séminaires de sensibilisation destinés aux mandants tripartites ont été organisés en Afrique du Nord, en Afrique occidentale et en Afrique centrale. Un appui a été fourni aux directeurs de l'administration du travail et à des organisations de travailleurs et d'employeurs (Cap-Vert, Gambie, Libéria, Mali, Sierra Leone, etc.) afin de renforcer leurs capacités dans ce domaine.

Les campagnes d'information et de sensibilisation portant sur les conventions fondamentales qui ont été lancées dans toutes les sous-régions africaines dans le cadre des programmes du budget ordinaire, et l'augmentation importante des activités de coopération technique ont permis d'obtenir des résultats positifs. Des programmes soutenant la mise en œuvre de la Déclaration ont été établis dans six pays d'Afrique occidentale. Une aide accrue a été fournie pour la préparation des plans nationaux, et des recherches ont été menées pour préciser les problèmes que pose la mise en œuvre de la Déclaration comme moyen de développement durable en Afrique.

Par le biais de son Programme focal pour la promotion de la Déclaration (DECLARATION), soutenu financièrement par le département du Travail des Etats-Unis (USDOL), le BIT a lancé en 2001 un projet visant au renforcement des relations professionnelles en Afrique orientale (Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie). L'objectif de ce projet est promouvoir les principes contenus dans la Déclaration en organisant des ateliers de formation et des campagnes de sensibilisation, en facilitant la mise en conformité du cadre juridique avec les conventions de l'OIT concernant

¹ Pour plus de précisions sur la Déclaration, voir <http://www.ilo.org/public/french/standards/decl/index.htm>.

la liberté syndicale, la négociation collective et d'autres principes de la Déclaration, et en aidant les mandants tripartites à améliorer les relations professionnelles en s'appuyant sur la législation du travail existante et révisée. D'autres projets BIT/USDOL de promotion de la Déclaration ont été lancés au Nigéria (NIDEC), en Afrique australe (projet basé à Lusaka en 2002 à l'intention du Botswana, du Lesotho, du Malawi et de la Zambie) et en Afrique du Nord (Maroc) en 2003. Un projet BIT/Suisse lancé en 1995 a continué de mener des activités semblables en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho, en Namibie et au Swaziland.

Afin de promouvoir l'application des principes et des droits concernant la non-discrimination et l'égalité, le Département des normes internationales du travail a dispensé, en collaboration avec le projet de renforcement des relations professionnelles en Afrique orientale, une formation dont ont bénéficié plus de 60 juges des tribunaux du travail et mandants de 7 pays anglophones (Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie). Afin de préparer la voie à la ratification et à l'application des conventions fondamentales sur l'égalité, un atelier de stratégie a été organisé pour le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

Au Niger, le Programme spécial de lutte contre le travail forcé a mené, dans le cadre du suivi du forum national tenu à la fin de 2001 par l'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN), le BIT et l'UNICEF, une étude approfondie sur le travail forcé qui a été validée lors d'un atelier tripartite rassemblant également d'autres parties prenantes importantes à Niamey, en décembre 2002. Cette étude donne une vue d'ensemble des différentes formes que prend le travail forcé, en particulier celles qui sont liées à des restes de l'esclavage traditionnel, et du travail forcé des enfants. Elle propose également un plan d'action pour s'attaquer à ces problèmes. On se prépare à mener des activités de sensibilisation avec l'ACTN et ses membres, notamment par des campagnes radiodiffusées. En Afrique occidentale, des études sont en cours au Burkina Faso, en Guinée et au Mali avec pour but d'étudier l'importance et la nature des différentes formes de travail forcé, y compris celles qui correspondent à un abus des pratiques traditionnelles, et de proposer des actions pour l'avenir.

L'action normative est un instrument indispensable pour faire du travail décent une réalité. Elle aide à préciser le sens du travail décent et à le promouvoir. Les États Membres de la région africaine reconnaissent de plus en plus qu'il ne suffit pas de ratifier les conventions fondamentales et qu'il faut les appliquer concrètement sous la supervision d'un organisme de contrôle. Le manque de ressources financières et humaines dont souffre la région empêche toutefois une application effective. L'OIT met à profit son approche tripartite pour aborder ces problèmes en concentrant tous ses efforts sur le développement des compétences et en augmentant le niveau de connaissances de ses mandants. Les objectifs prioritaires sont la ratification et l'application des conventions fondamentales et, de manière plus générale, d'autres conventions de l'OIT qui contribuent à la création d'un cadre de travail décent.

On reconnaît de plus en plus l'existence d'un lien entre le développement socio-économique et les principes et droits fondamentaux au travail, comme le montrent la prise en compte explicite des principes et droits fondamentaux au travail dans les plans de développement nationaux et sectoriels, ainsi que l'élaboration de plans d'action visant à leur donner effet.

A la suite des campagnes de sensibilisation lancées par l'OIT en 2000-2003, on a enregistré pendant cette période une forte augmentation du nombre de ratifications des conventions fondamentales de l'OIT par rapport à 1999 (voir figure 2.1). Comme le montre le tableau 2.1, la grande majorité des pays africains ont ratifié la quasi-totalité des conventions clés. Les rares

Tableau 2.1. Ratification des conventions fondamentales de l'OIT par les pays africains, avril 2003

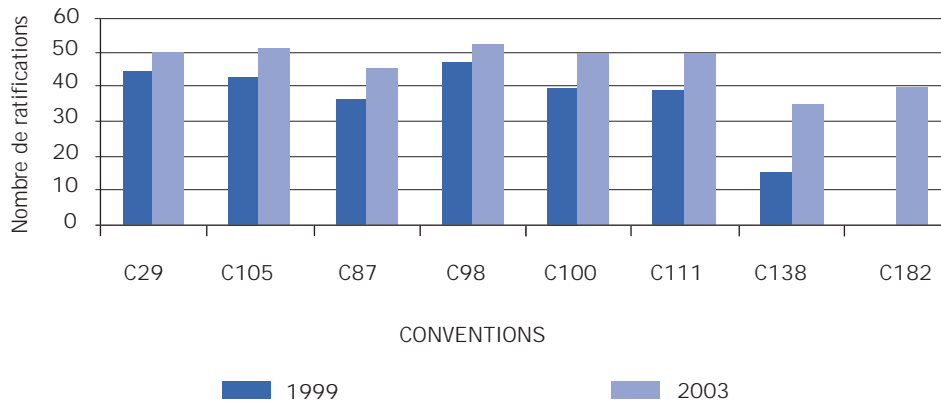
Pays	C.29	C.105	C.87	C.98	C.100	C.111	C.138	C.182
Afrique du Sud	X	X	X	X	X	X	X	X
Algérie	X	X	X	X	X	X	X	X
Angola	X	X	X	X	X	X	X	X
Bénin	X	X	X	X	X	X	X	X
Botswana	X	X	X	X	X	X	X	X
Burkina Faso	X	X	X	X	X	X	X	X
Burundi	X	X	X	X	X	X	X	X
Cameroun	X	X	X	X	X	X	X	X
Cap-Vert	X	X	X	X	X	X	0	X
République centrafricaine	X	X	X	X	X	X	X	X
Comores	X	X	X	X	X	0	0	0
Congo	X	X	X	X	X	X	X	X
Côte d'Ivoire	X	X	X	X	X	X	0	X
Djibouti	X	X	X	X	X	0	0	0
Egypte	X	X	X	X	X	X	X	X
Erythrée	X	X	X	X	X	X	X	0
Ethiopie	0	X	X	X	X	X	X	0
Gabon	X	X	X	X	X	X	0	X
Gambie	X	X	X	X	X	X	X	X
Ghana	X	X	X	X	X	X	0	X
Guinée-Bissau	X	X	0	X	X	X	0	0
Guinée équatoriale	X	X	X	X	X	X	X	X
Guinée	X	X	X	X	X	X	0	0
Kenya	X	X	0	X	X	X	X	X
Lesotho	X	X	X	X	X	X	0	X
Libéria	X	X	X	X	0	X	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	X	X	X	X	X	X	X	X
Madagascar	X	0	X	X	X	X	X	X
Malawi	X	X	X	X	X	X	0	X
Mali	X	X	X	X	X	X	X	X
Maroc	X	X	0	X	X	X	X	X
Maurice	X	X	0	X	X	X	X	X
Mauritanie	X	X	X	X	X	X	X	X
Mozambique	0	X	X	X	X	X	0	0
Namibie	X	X	X	X	0	X	X	X
Niger	X	X	X	X	X	X	X	X
Nigéria	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouganda	X	X	0	X	0	0	0	0
République démocratique du Congo	X	X	X	X	X	X	X	X
Rwanda	X	X	X	X	X	X	X	X
Sao Tomé-et-Principe	0	0	X	X	X	X	0	0
Sénégal	X	X	X	X	X	X	X	X
Seychelles	X	X	X	X	X	X	X	X
Sierra Leone	X	X	X	X	X	X	0	0
Somalie	X	X	0	0	0	X	0	0
Soudan	X	X	0	X	X	X	0	0
Swaziland	X	X	X	X	X	X	X	X
Tanzanie, République-Unie de	X	X	X	X	X	X	X	X
Tchad	X	X	X	X	X	X	0	X
Togo	X	X	X	X	X	X	X	X
Tunisie	X	X	X	X	X	X	X	X
Zambie	X	X	X	X	X	X	X	X
Zimbabwe	X	X	0	X	X	X	X	X
Total	50	51	45	52	49	50	35	40

X convention ratifiée

0 convention non ratifiée

Source: BIT.

Figure 2.1. Ratification des conventions fondamentales par les pays africains, en juillet 1999 et en avril 2003



Source: BIT.

pays qui ne l'ont pas encore fait se préparent à le faire. De plus, nombreux sont les pays ayant ratifié les conventions fondamentales qui ont lancé une réforme de leur législation du travail pour aligner cette législation sur les principes et droits fondamentaux et sur les normes ratifiées.

L'engagement des mandants africains à l'égard des principes fondamentaux et des normes du travail renforce le processus de réforme des législations fondé sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, deux composantes de toute réforme visant une bonne gouvernance que l'on trouve dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

2.2.2. Lutte contre le travail des enfants

Le BIT estime à 350 millions le nombre d'enfants dans le monde qui exercent une activité économique, dont plus de 240 millions (soit 1 enfant sur 6 âgés de 5 à 17 ans) sont astreints au travail; parmi ceux-ci, 180 millions sont assujettis aux pires formes de travail des enfants: travaux dangereux (170 millions); formes de travail les plus inacceptables, intrinsèquement condamnables, énumérées dans la convention n° 182 (8 millions). Dans ce contexte mondial, la situation de l'Afrique est particulièrement inquiétante car, si c'est en Asie qu'il y a le plus grand nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent (60 pour cent du total mondial), c'est en Afrique que la proportion d'enfants astreints au travail est la plus élevée: 29 pour cent, contre 19 pour cent en Asie. En outre, l'Afrique vient juste après l'Asie pour le chiffre absolu, avec 48 millions, soit 23 pour cent du nombre total d'enfants astreints au travail dans le monde.

Il subsiste certes des lacunes dans l'information sur l'ampleur et la nature du problème en Afrique, mais plusieurs des pires formes de travail des enfants sont désormais relativement bien connues; c'est le cas notamment du problème de la traite, des enfants soldats et des enfants qui exercent des travaux agricoles dangereux. L'IPEC mène des activités en Afrique depuis sa création en 1992, date à laquelle le Kenya est devenu l'un des six premiers pays à participer au programme. Les pays africains qui ont signé un protocole d'accord avec l'OIT pour l'IPEC et qui ont lancé des programmes de l'IPEC sont aujourd'hui au nombre de 16. Il y a 12 autres pays qui ont mené à bien certaines activités de l'IPEC.

L'IPEC en Afrique

Pays participants (pays ayant signé un protocole d'accord)	Pays associés
Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Egypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Togo, Zambie	Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Malawi, Namibie, République démocratique du Congo, Rwanda, Zimbabwe et (bientôt) Guinée

Ces dernières années, l'IPEC a augmenté ses ressources techniques et financières en Afrique. Les crédits prévus pour les projets en cours dans la région en 2003 dépassent les 20 millions de dollars.

Comme dans d'autres régions, en Afrique, dans le cadre de sa stratégie d'élimination progressive et durable du travail des enfants, l'IPEC a continué à mettre l'accent sur le renforcement des capacités et l'accélération du processus à l'échelle de l'Afrique, en donnant la priorité à l'élimination d'urgence des pires formes de travail des enfants, et à l'offre de solutions alternatives aux enfants et à leurs familles.

L'IPEC a continué à encourager la ratification universelle de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Il continuera à aider les Etats Membres à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de ces conventions. En mai 2003, 42 des 53 Etats Membres africains de l'OIT avaient déjà ratifié la convention n° 182, et 40 la convention n° 138. Des organisations d'employeurs et de travailleurs participent aussi aux programmes de l'IPEC.

Le soutien fourni aux pays insiste plus précisément sur:

- l'élaboration, la promotion, la mise en œuvre et le suivi des cadres juridiques nationaux pertinents;
- la collecte et l'analyse de données sur les pires formes de travail des enfants et la mise en place de mesures crédibles et exhaustives pour la surveillance du travail des enfants et l'établissement de rapports à ce sujet;
- la formulation et la mise en place de politiques et programmes assortis d'un calendrier pour résoudre le problème du travail des enfants, en particulier ses pires formes.

En 2001, la République-Unie de Tanzanie a été avec El Salvador et le Népal l'un des trois premiers pays à lancer un programme assorti de délais. Ce genre de programme ne peut aboutir qu'avec l'engagement politique au plus haut niveau des gouvernements nationaux et la mobilisation de toutes les parties prenantes. Un projet de soutien au programme assorti d'un calendrier de lutte contre les pires formes de travail des enfants est en voie d'exécution en République-Unie de Tanzanie. Ce projet vise à contribuer à l'élaboration et à la promotion d'un cadre stratégique pour l'adoption de programmes et politiques de lutte contre les pires formes de travail des enfants, et à renforcer les capacités nationales en vue de créer un environnement propice à l'élimination de ce fléau. Il prévoit également des interventions, au niveau des districts, qui visent les groupes les plus vulnérables et particulièrement dans les secteurs de la prostitution, des industries extractives, du travail domestique et de l'agriculture commerciale. Ce projet s'efforce de mobiliser d'autres ressources afin de multiplier ce type d'interventions. En 2002-03, des travaux préparatoires ont été lancés pour les programmes assortis de délais prévus en Afrique du Sud et au Sénégal, pour lesquels l'IPEC a obtenu des engagements des donateurs.

Le renforcement des capacités institutionnelles lui apparaissant être un facteur essentiel pour l'élimination du travail des enfants, l'IPEC a lancé au début de 2003 un projet sous-régional visant à édifier la base nécessaire à l'élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique anglophone. Ce projet intervient au niveau national au Ghana, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie. Les activités sous-régionales s'étendront à d'autres pays qui pourraient profiter d'un échange de données d'expérience ou y contribuer substantiellement, comme l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie.

D'après les estimations, 120 000 enfants de 7 à 18 ans seraient impliqués dans les conflits armés partout en Afrique. En collaboration avec le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, l'IPEC a lancé un vaste programme sous-régional de prévention et de réinsertion des enfants impliqués dans les conflits armés en Afrique centrale. Les pays qui participent au projet sont le Burundi, le Congo, la République démocratique du Congo et le Rwanda. La mise en œuvre de ce programme se fera en deux phases. La première phase consiste à définir une stratégie d'action concertée après analyse de la situation et évaluation de la panoplie de réponses existante. Des études nationales ont été faites pour le Burundi, le Congo et la République démocratique du Congo. La deuxième phase consistera à réaliser un vaste programme de prévention et de réinsertion des enfants impliqués dans les conflits armés. Ce programme s'intéresse non seulement aux enfants soldats mais aussi aux enfants qui sont utilisés comme porteurs, messagers ou espions. Une attention toute particulière sera accordée aux fillettes qui sont extrêmement vulnérables: elles sont enlevées et utilisées comme «épouses» et peuvent se retrouver au front. Ces enfants font l'objet de maltraitements physiques, sociales et psychologiques très graves. Ils sont souvent orphelins, ou n'ont plus aucun lien avec leurs familles; on leur apprend dans le cadre de leur «formation» à commettre des atrocités dans leurs propres villages.

Le projet sous-régional de l'IPEC destiné à combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation par le travail en Afrique occidentale et centrale couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo. La participation du Niger à ce projet est en préparation. La première phase a été consacrée à la recherche et à la mise au point des stratégies à utiliser aux niveaux national et régional. Au niveau international, on œuvre en faveur de la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux. La deuxième phase, lancée en juin 2001, comporte plusieurs volets: créer un environnement juridique propice et renforcer les capacités nationales; lutter contre la traite des enfants et œuvrer à la réinsertion des enfants au moyen de programmes d'action directe; améliorer la base de connaissances sur la traite et renforcer les réseaux de lutte contre le travail des enfants; concevoir un modèle de coordination bilatérale et des mécanismes de prévention, d'affranchissement de l'exploitation et de réinsertion.

Il existe un projet ciblant les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture commerciale au Kenya, au Malawi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie qui vise à renforcer les capacités des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), y compris les organisations d'employeurs et de travailleurs, et des collectivités locales, pour les aider à repérer les travaux dangereux pour les enfants et à les y soustraire. Ce projet vise également à prévenir le travail des enfants et à favoriser la réinsertion de ceux qui y sont astreints par l'éducation et la formation, tout en offrant aux familles d'autres solutions pour assurer leur subsistance. Ce projet couvre différentes activités agricoles: café, horticulture, sucre, thé, tabac.

Le projet de lutte contre les travaux dangereux et l'exploitation des enfants dans l'agriculture commerciale et la culture du cacao en Afrique

occidentale couvre le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée et le Nigéria. Lancé en janvier 2003, ce projet sous-régional prévoit diverses activités: mobiliser les partenaires sociaux et renforcer leurs capacités; lancer des campagnes intensives de sensibilisation; faire connaître toute une série de mesures de protection sociale, par les conseils, l'éducation et la formation; mettre en place un système crédible et d'un bon rapport coût/efficacité de surveillance du travail des enfants; étendre la base de connaissances et diffuser l'information, y compris sous forme de données d'expérience et d'enseignements. Au niveau sous-régional, des consultations et réunions de coordination sont prévues.

En 2002, l'IPEC a étudié l'impact du VIH/SIDA sur les enfants et sur l'évolution du travail des enfants en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Il a aussi procédé à des enquêtes d'évaluation rapide de cet impact dans ces pays et au Zimbabwe. Ces études fournissent des informations utiles et soulignent l'importance d'une approche multidimensionnelle. Des évaluations rapides et des travaux de recherche ont été menés en relation avec la plupart des projets, en particulier avec les projets sectoriels. On dispose de rapports d'évaluation sur l'agriculture commerciale au Kenya, au Malawi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Des études d'évaluation rapide du travail des enfants ont été menées dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire, dans l'agriculture commerciale et le secteur de la pêche au Sénégal, sur l'agriculture commerciale, le travail domestique, les industries extractives et l'exploitation sexuelle en République-Unie de Tanzanie, sur l'exploitation sexuelle à Madagascar et sur le travail domestique des enfants en Afrique du Sud et en Ethiopie.

Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) a fait de gros efforts pour améliorer l'accès à l'information sur la collecte des données. Il élabore des manuels et des matériels de formation qui visent à fournir des directives détaillées aux institutions qui souhaitent collecter des informations sur le travail des enfants. Le SIMPOC a mené des études dans de nombreux pays, y compris l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe.

L'IPEC est en train de mettre au point, par le biais de son réseau axé sur la politique de développement (DPNet), une approche plus systématique d'intégration du travail des enfants dans les DSRP et dans d'autres programmes de développement national et de réduction de la pauvreté. Le DPNet soutient la création d'un réseau regroupant des institutions de recherche, des institutions gouvernementales et d'autres partenaires de l'IPEC.

La campagne «Carton rouge contre le travail des enfants», lancée pendant la Coupe d'Afrique des Nations en 2002, a touché des millions d'amateurs de football en Afrique. En partenariat avec la Confédération africaine de football et les organisateurs de la Coupe d'Afrique des Nations, l'IPEC a lancé cette campagne pour sensibiliser les populations au problème du travail des enfants. Le message très simple diffusé à travers toutes sortes de médias, y compris deux compagnies aériennes internationales, a atteint des millions de personnes en Afrique et ailleurs. Des activités connexes ont été menées dans 21 nations africaines, et les médias nationaux de plusieurs pays ont largement médiatisé cette campagne. D'après les estimations, ce message aurait atteint 12 millions de personnes au Kenya et 5 millions en Zambie. Vu son succès, cette campagne a été prolongée par d'autres activités.

2.3. Objectif stratégique n° 2:

Créer davantage de possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents

2.3.1. Appui aux politiques de l'emploi

Dans le cadre de la révision stratégique en cours concernant la place qui doit être celle du continent africain dans l'économie mondiale, à sa 37^e session ordinaire, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a adopté la Nouvelle initiative africaine, renommée par la suite Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à Lusaka (Zambie) en juillet 2001. Les participants ont par ailleurs décidé d'organiser une conférence ministérielle sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, qui se tiendrait parallèlement à la 25^e session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA. Le Secrétaire général de l'OUA a été prié d'organiser cette conférence en collaboration avec l'OIT et d'autres partenaires du développement.

La 25^e session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA/Conférence ministérielle sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en avril 2002. La conférence a examiné un projet de déclaration et de plan d'action sur l'emploi et la pauvreté.

Les recommandations de la conférence ont été approuvées en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud) par la 38^e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui a pris acte des multiples problèmes humains, sociaux et économiques faisant obstacle au développement du continent africain et a demandé que les aspects sociaux soient dûment pris en compte dans le programme NEPAD.

C'est essentiellement par ses activités au titre de l'objectif stratégique en matière d'emploi que le BIT participe à la lutte contre la pauvreté en Afrique. Il est généralement reconnu que le moyen le plus efficace et le plus durable de réduire la pauvreté consiste à promouvoir l'emploi décent productif. En conséquence, pendant la période 2000-2003, le BIT s'est attaché à favoriser la création d'emplois par des activités très diverses dans la quasi-totalité des pays africains (tableau 2.2).

2.3.2. Le programme «Des emplois pour l'Afrique»

Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, le BIT, en collaboration avec le PNUD, a développé le programme «Des emplois pour l'Afrique» en tant que stratégie de développement alternative cohérente visant expressément à promouvoir une croissance à forte intensité d'emploi et à assurer l'accès des pauvres à des possibilités d'emploi productif.

Les objectifs du programme étaient par conséquent les suivants:

- fournir un cadre stratégique alternatif pour une croissance génératrice d'emplois;
- élaborer un programme de création d'emplois comme moyen de réduire la pauvreté.

Le programme a trouvé un aboutissement en décembre 2002 avec la conclusion de sa première phase, marquée par des résultats positifs dans un certain nombre de pays. Il en ressort, ainsi que d'autres activités du BIT sur

Tableau 2.2. Principaux programmes/projets et activités de promotion de l'emploi

Programmes/projets principaux	Domaines d'intervention	Couverture géographique
Des emplois pour l'Afrique	Réduction du chômage et de la pauvreté	Première phase mise en œuvre dans 17 pays, intégrée dans toutes les activités de l'OIT liées à l'emploi
Services consultatifs, d'information et de formation pour le Programme des investissements à haute intensité en main-d'œuvre ASIST	Promotion de technologies à forte intensité de main-d'œuvre	15 pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe
Gérez mieux votre entreprise (SIYB/GERME)	Promotion des petites entreprises (pays francophones et anglophones)	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, Sénégal, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe
Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (PAS-MEC)	Promotion des associations d'épargne et de crédit et des autres institutions de microfinancement	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo
Activités de suivi ACOPAM (Programme d'appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base)	Développement des coopératives et appui aux réseaux nationaux des acteurs d'ACOPAM	Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal
Information sur le marché du travail (LMI)	Aide à la création de systèmes d'information viables sur le marché de l'emploi et développement des capacités des parties prenantes	Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Ouganda, Sénégal, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad
Développement humain/développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de l'écart entre l'offre et la demande de qualifications – Amélioration des systèmes d'apprentissage traditionnels 	Afrique du Sud, Angola, Egypte, Ethiopie, Gabon, Maroc, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Tunisie
Situation de crise et de sortie de crise	Contribution à la réinsertion et à la réadaptation dans les pays touchés par des conflits et des catastrophes naturelles	Lesotho, Mozambique, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan
Programme d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)	Aide au développement de programmes à forte intensité de main-d'œuvre en milieu rural et en milieu urbain (infrastructure sanitaire, etc.)	Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad
Micro et petites entreprises	<ul style="list-style-type: none"> – Aider à la création d'un environnement propice à la promotion des petites entreprises – Renforcer les capacités des services d'appui – Contribuer à relever le niveau de productivité et de compétitivité des PME – Renforcer les systèmes existants de financement social 	Egypte, Ethiopie, Gambie, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Programme interrégional d'un réseau de développement des ressources humaines dans le domaine coopératif et associatif (COOPNET); réforme structurelle par l'amélioration des politiques et législations de développement coopératif (COOPREFORM)	Développement des coopératives	Burkina Faso, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et autres pays

le terrain, qu'il ne saurait y avoir d'approche uniforme de la lutte contre la pauvreté, qui soit applicable à tous les pays. Dans un souci d'efficacité, il importe qu'une évaluation de l'environnement politique national, des structures institutionnelles et des processus participatifs précède toute intervention. Trois scénarios potentiels se dégagent:

i) Pays dotés de politiques en faveur des pauvres et de structures et mécanismes institutionnels de consultation participative: Lorsque des politiques en faveur des pauvres sont déjà en place, la tâche consistant à veiller à ce que des politiques intégrées à tous les niveaux forment la base du développement macro-économique s'avère moins difficile et les efforts visant à réduire la pauvreté sont souvent suivis d'effets. Par ailleurs, c'est un fait que, lorsque les mécanismes de consultation participative sont déjà bien établis, les politiques économiques et sociales formulées en concertation avec toutes les parties prenantes revêtent une légitimité et sont bien accueillies.

ii) Pays dotés de politiques en faveur des pauvres, mais dont les structures et mécanismes institutionnels de consultation participative sont insuffisants: Dans ces pays, les résultats n'ont pas été satisfaisants; consensus et légitimité faisaient défaut.

iii) Pays dépourvus de politique en faveur des pauvres et de structures ou mécanismes institutionnels de consultation participative: Les pays de ce groupe sont généralement plus sujets à des crises sociales et à des conflits armés. Les crises imputables à la pauvreté sont exacerbées dans les pays largement tributaires de l'appui extérieur pour leurs besoins élémentaires.

Le programme «Des emplois pour l'Afrique» se fonde sur la nécessité d'une action concertée, intégrée et bien coordonnée propre à promouvoir en Afrique une croissance économique soutenue par l'investissement, qui associe toutes les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Il s'agit d'assurer que les stratégies de développement soient formulées de manière à prendre plus directement en compte les besoins des marginaux et des exclus et à favoriser une croissance intégratrice.

Cette stratégie en faveur des pauvres et de l'emploi est de plus en plus reconnue par les mandants comme un cadre indispensable au développement de l'Afrique. Elle prône l'adoption de politiques globales, intégrées et cohérentes et le renforcement des capacités dans ce domaine, de préférence aux initiatives ponctuelles, fragmentées et axées sur des projets spécifiques, et s'apparente en cela au processus des DSRP. Des activités spécifiques sont menées en Afrique, par exemple:

- examen de la situation de la pauvreté et de l'emploi qui sert de base à la formulation de politiques nationales pour l'emploi et contre la pauvreté;
- intégration des questions d'emploi dans les politiques nationales de développement, notamment dans le cadre du processus des DSRP;
- approfondissement de l'intégration régionale comme cadre adéquat pour la promotion de politiques cohérentes dans le domaine du travail et de l'emploi: études sur l'harmonisation des politiques d'emploi et de la législation du travail, appui aux banques centrales en vue de l'établissement de bases de données sur les institutions de microfinancement et leurs performances;
- établissement d'une base de connaissances et diffusion des données nationales et internationales accumulées dans le cadre des projets et programmes de façon à améliorer la qualité des services consultatifs aux mandants;
- appui à des projets pilotes afin d'accroître l'aptitude du BIT à cibler ses programmes;
- amélioration de la capacité des partenaires sociaux à assumer leur rôle de promotion.

Le rapport d'évaluation finale du programme² a identifié un certain nombre de faiblesses au niveau de la mise en œuvre: peu d'attention accordée

² PNUD/BIT: *Stratégies d'emplois pour la réduction de la pauvreté en Afrique dans le cadre du programme Des emplois pour l'Afrique (JFA-PRESA)* – Rapport d'évaluation finale, mai-juin 2001 (Genève, BIT, 2002).

Recommandations de la Réunion sous-régionale tripartite sur la Nouvelle vision «Des emplois en Afrique»

Les participants sont convenus que les pays devraient:

1. adopter une nouvelle vision fondée sur le cadre stratégique suivant:

- promotion de stratégies de développement volontaristes et de cadres de développement cohérents;
- promotion d'une croissance qui favorise l'emploi et réduise la pauvreté;
- promotion de la consultation participative pour la formulation des politiques de développement national;
- promotion d'une croissance intégratrice.

2. mettre en œuvre la nouvelle vision sur la base des principes suivants:

- donner à l'Etat les moyens de formuler et donner effet à cette vision;
- assurer une participation plus large afin d'assurer la continuité dans la mise en œuvre;
- faire en sorte que l'emploi devienne l'indicateur essentiel de toutes les politiques de développement national;
- élaborer des plans de développement qui prennent en compte toutes les composantes de la société.

Sur la base de ce qui précède, les délégués ont adopté les recommandations suivantes:

- l'agenda pour l'emploi doit être placé au plus haut niveau de l'Etat. Il est impératif que les chefs d'Etat et de gouvernement veillent à la réalisation de l'objectif consistant à faire de l'emploi la priorité des politiques de développement;
- la promotion de l'agenda pour l'emploi doit s'appuyer sur une conception nationale du développement économique et social;
- la création d'un environnement politique favorisant la participation des citoyens est nécessaire à l'élaboration de plans de développement appropriés;
- le nouveau cadre global dans lequel doit s'inscrire l'agenda pour l'emploi nécessite un système institutionnel national solide, bâti sur la continuité et le dialogue social;
- pour que les politiques de développement n'excluent personne, les gouvernements et autres partenaires (travailleurs, employeurs, société civile, universités, institutions de recherche) doivent participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre;
- il convient de développer la capacité des travailleurs, des employeurs et autres parties prenantes à participer activement et efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales et à la mobilisation de ressources;
- la Nouvelle vision «Des emplois en Afrique» doit faire avancer le processus initié par le programme «Des emplois pour l'Afrique», compte tenu de l'expérience passée et du besoin d'intégrer les préoccupations relatives à l'emploi dans l'ensemble des politiques et programmes publics.

Les délégués se sont engagés à promouvoir cette nouvelle vision et ont invité l'OIT à:

- œuvrer, en collaboration étroite avec les partenaires du développement, à promouvoir cette vision et à intégrer l'emploi dans leurs plans d'assistance, cadres et stratégies en tant qu'objectif majeur;
- poursuivre son action – recherche, conseils, diffusion des résultats, coopération technique – et favoriser la mobilisation de ressources pour l'emploi en Afrique.

à la dimension sexospécifique, problèmes de suivi et d'évaluation, manque de capacités, appropriation insuffisante par les pays et par les parties prenantes d'aides hétérogènes.

Dans le cadre du suivi des recommandations de l'évaluation indépendante de la première phase du programme, le BIT a élaboré un cadre stratégique et logique pour la seconde phase, qui a été adopté à la réunion tripartite sous-régionale sur la Nouvelle vision «Des emplois en Afrique», qui s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) les 20 et 21 février 2003. Les pays suivants étaient représentés par des délégations tripartites: Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Ghana, Mali, Maroc, Nigéria et République-Unie de Tanzanie. Les secrétaires généraux de l'Organisation de l'unité syndicale africaine et de la Confédération panafricaine d'employeurs ont également participé à la réunion.

2.3.3. Appui à la Décennie des personnes handicapées en Afrique

A sa 36^e session ordinaire, en juillet 2000, l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a proclamé la période 2000-2009 Décennie des personnes handicapées en Afrique. Elle a exhorté d'une part les Etats membres à doter les personnes handicapées des moyens d'accroître leur participation aux efforts nationaux de développement social et économique et, d'autre part, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à apporter leur soutien à la décennie. C'est pourquoi le BIT a inclus dans son Programme sur le handicap (qui s'inscrit dans le Programme focal sur les compétences, les connaissances et l'employabilité) pour l'exercice 2002-04 des activités d'appui à la Décennie et à son objectif spécifique: réduire la pauvreté chez les personnes handicapées et leurs familles.

En 2002, en collaboration avec le bureau de l'OIT à Addis-Abeba et avec le soutien financier du Bureau régional pour l'Afrique, le programme a aidé le secrétariat de l'OUA et l'Institut africain de réadaptation (IAR) à organiser une conférence panafricaine sur la décennie, qui a eu lieu du 4 au 7 février 2002 à Addis-Abeba. La conférence a réuni 65 représentants de gouvernements, d'organisations de personnes handicapées, d'organisations internationales, d'ONG, de l'OUA et de l'IAR. Le plan d'action pour la décennie, qui a été adopté par les participants puis approuvé par la 38^e session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement en juillet 2002, comprend des objectifs ayant trait à la formation et à l'emploi des personnes handicapées.

Pour donner effet au plan d'action, une conférence consultative régionale pour l'Afrique a été convoquée du 1^{er} au 6 mai 2002 à Johannesburg. La conférence a examiné des moyens d'intégrer les questions liées au handicap dans le NEPAD. A la demande du gouvernement de l'Afrique du Sud, le Bureau régional pour l'Afrique a apporté une contribution aux frais des participants. Des fonctionnaires du Programme sur le handicap ont participé à la conférence pour identifier des activités spécifiques de la décennie à soutenir dans le cadre des objectifs en matière de formation, d'emploi et d'émancipation économique des personnes handicapées.

En tant que contribution à la décennie et à la discussion sur la manière de pourvoir aux besoins des personnes handicapées dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays africains, le Programme sur le handicap a préparé un document de travail sur le handicap et les stratégies de réduction de la pauvreté – assurer l'accès des personnes handicapées à un emploi décent et productif dans le cadre des DSRP. Au cours de l'année, des ateliers ont été programmés pour associer à cette discussion

les directeurs et spécialistes des bureaux sous-régionaux et des bureaux de zone, et pour définir la réponse du BIT au niveau national.

2.3.4. Promouvoir l'emploi des jeunes

Donner aux jeunes un emploi décent et productif est l'un des Objectifs de développement du Millénaire adoptés en 2000. L'OIT joue le rôle de chef de file pour la réalisation cet objectif.

L'Égypte, la Namibie et le Sénégal participent aux activités du Réseau pour l'emploi des jeunes (voir encadré) en Afrique, et de nombreux autres pays ont demandé au BIT de les aider dans ce domaine. Le Sénégal a été particulièrement actif, au niveau tant politique qu'opérationnel, puisqu'il est à l'origine de l'importante résolution des Nations Unies sur la promotion de l'emploi des jeunes³ qui a été adoptée en décembre 2002 avec le coparrainage de 106 pays. Des projets au Sénégal associent des associations de jeunes à la modernisation et à l'entretien des routes rurales de raccordement en utilisant des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre.

A la session de mars 2003 du Conseil d'administration du BIT, les membres gouvernementaux et travailleurs ont appuyé avec force le Réseau pour l'emploi des jeunes et ont demandé au BIT de redoubler d'efforts dans ce domaine en mobilisant à cette fin des ressources ordinaires et extrabudgétaires.

Les services consultatifs et les activités de coopération technique du BIT réservent une place de choix à l'emploi des jeunes, lesquels sont dans certains cas considérés comme une catégorie spécifique de bénéficiaires et dans d'autres simplement comme un groupe démographique important. Des projets et des services consultatifs sont en cours ou sont prévus dans divers domaines techniques ayant un impact spécifique sur les jeunes en Afrique du Sud, au Burundi, en République centrafricaine, en Égypte, au Kenya, au Maroc, à Maurice, en Namibie, au Nigéria, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Sénégal, en Sierra Leone, en République-Unie de Tanzanie, en Tunisie et en Zambie.

Le BIT a apporté un appui technique à une importante réunion de huit pays africains⁴, qui a préconisé une intégration accrue de la question de l'emploi des jeunes dans les DSRP ainsi que la création, au sein des ministères des Finances, de services chargés de veiller à ce que les décisions en matière d'investissement aient un impact optimal sur l'emploi, et plus particulièrement sur l'emploi des jeunes.

2.3.5. Reconstruction et investissements à forte intensité de main-d'œuvre

Réponse aux crises

Les crises s'entendent des catastrophes et autres événements qui perturbent gravement le fonctionnement d'une société, provoquant des pertes humaines, matérielles et environnementales considérables auxquelles un pays ne peut faire face avec ses seules ressources. Ces situations exceptionnelles appellent des mesures ou interventions extérieures exceptionnelles à l'appui des efforts nationaux. La vulnérabilité aux crises est souvent le résultat de facteurs

³ A/RES/57/165

⁴ Réunion d'experts des Nations Unies sur l'intégration de la question de l'emploi des jeunes dans les politiques d'investissements publics et dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, Ouagadougou, 3-5 décembre 2002.

Le Réseau pour l'emploi des jeunes

La terre compte aujourd'hui plus d'un milliard d'individus âgés de 15 à 25 ans, et près de 40 pour cent de la population mondiale a moins de 20 ans; 85 pour cent de ces jeunes vivent dans les pays en développement et, pour nombre d'entre eux, dans des conditions de pauvreté extrême. Plus de 12 pour cent de la jeunesse mondiale vit en Afrique. Le BIT estime qu'il y a dans le monde près de 74 millions de jeunes chômeurs des deux sexes, soit 41 pour cent du nombre total de chômeurs (180 millions), et qu'ils sont encore plus nombreux dans le secteur informel à lutter pour s'en sortir en travaillant dur pour des salaires de misère. Les jeunes demandeurs d'emploi risquent deux à trois fois plus que leurs aînés de connaître le chômage.

En septembre 2002 s'est tenue à l'Organisation des Nations Unies à New York, à l'occasion du Sommet du Millénaire, la plus grande assemblée de chefs d'Etat et de gouvernement qui ait jamais eu lieu. Dans la Déclaration du Millénaire, ces derniers ont décidé de «formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile».

En préparation de cette réunion, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a lancé son Réseau pour l'emploi des jeunes:

En accord avec les responsables de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, j'ai décidé de constituer un réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, qui fera appel aux dirigeants les plus créatifs de l'industrie privée, de la société civile et des milieux économiques afin de trouver des moyens originaux de résoudre ce problème difficile. Je demanderai aux membres de ce réseau de proposer un ensemble de recommandations que je transmettrai aux dirigeants de la planète dans un an. Deux des solutions possibles consistent à miser sur l'Internet et le secteur informel, en particulier les petites entreprises, qui contribuent à créer des emplois.

Le Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes a lancé un message politique simple que l'on peut résumer en quatre principes:

- *Aptitude à l'emploi*: investir dans l'éducation et la formation professionnelle en faveur des jeunes et améliorer l'impact de ces investissements;
- *Egalité des chances*: donner aux filles les mêmes possibilités qu'aux garçons;
- *Esprit d'entreprise*: faciliter le lancement et la gestion d'entreprises afin d'offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité aux jeunes des deux sexes;
- *Création d'emplois*: placer la création d'emplois au centre de toute politique macroéconomique.

Source: document GB.286/ESP/5.

tels que la pauvreté, la surpopulation, les inégalités économiques, l'absence de dialogue social et le manque de ressources et de services de base.

Un nombre important d'Etats Membres de l'OIT en Afrique sont confrontés à un problème majeur: conflit armé, catastrophe naturelle, crise économique, VIH/SIDA, ou à plusieurs d'entre eux en même temps. D'où la nécessité pour l'Organisation d'être dotée de mécanismes adaptés et appropriés pour venir en aide à ses mandants dans ces pays. C'est pour cela que la prévention des crises et la réponse aux crises sont une priorité de l'OIT en Afrique.

Le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/CRISIS) a été constitué en 1999 au sein du Département du redressement et de la reconstruction pour tenir compte du fait que, dans de nombreux pays, les crises dues à la guerre, à des phénomènes naturels, aux grandes difficultés

économiques ou à des bouleversements politiques et ayant des conséquences néfastes sur l'emploi et le développement économique, font partie du quotidien. Cela fait clairement peser de graves menaces sur le travail décent et d'autres objectifs de l'OIT. L'un des principaux objectifs d'IFP/CRISIS est d'aider les mandants à mieux se préparer à faire face globalement à ces situations de façon opportune et efficace. Il s'agit notamment de mieux concevoir et appliquer des programmes de promotion de l'emploi, et d'œuvrer en faveur du dialogue social, de la protection sociale et du respect des droits et principes fondamentaux au travail; à cela doit s'ajouter l'adoption de mesures répondant aux besoins locaux. Conscient de l'impact souvent beaucoup plus grave des crises sur les femmes, le programme IFP/CRISIS accorde une attention particulière à la dimension sexospécifique, sans négliger non plus les liens étroits entre secours, redressement, reconstruction et développement.

Des études sont entreprises sur différents aspects des crises, et un éventail d'outils et de guides opérationnels a été élaboré pour faciliter l'intervention rapide. Les capacités sont renforcées, au sein du BIT et à l'extérieur, et des efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources sont déployés en permanence.

Entre autres études récentes concernant les crises en Afrique, des documents de travail ont été consacrés à la pandémie du VIH/SIDA et à l'action du BIT en Afrique sub-saharienne ainsi qu'aux problèmes liés aux conflits armés et aux catastrophes naturelles. Deux études de cas sur la réponse aux crises en Ouganda et au Mozambique ont également été publiées.

Un atelier sur la constitution d'une capacité sous-régionale d'intervention en cas de crise a été organisé par le BIT à Kribi (Cameroun) en avril 2001 pour sensibiliser le personnel du BIT à la réalité des crises, approfondir ses connaissances techniques en la matière et concevoir des moyens de collaborer à la conception, à la planification et à la mise en œuvre de réponses. Cet atelier a été suivi d'un atelier de formation des formateurs au Centre de Turin en novembre 2001. A peu près au même moment, et conjointement avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), IFP/CRISIS a parrainé un atelier à l'intention des syndicats en Sierra Leone.

Des programmes d'assistance technique en Afrique ont été élaborés dans plusieurs situations de sortie de crise, au niveau régional, sous-régional et national. Un projet régional sur les enfants soldats a été lancé au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo, et au Rwanda, avec des moyens de financement fournis par le gouvernement des Etats-Unis. Pour la première phase, le projet se concentre sur la collecte de données concernant les besoins de réinsertion des enfants soldats. Actuellement, le BIT est en train d'élaborer la seconde phase de ce projet.

Dans la région des Grands Lacs, le BIT participe activement au Programme multipays de démobilisation et de réinsertion, couvrant l'Angola et la République démocratique du Congo et financé par la Banque mondiale. Depuis que les hostilités ont cessé en Angola, le BIT coopère avec le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut de réinsertion sociale ou professionnelle des anciens combattants (IRSEM) en Angola, dans le cadre d'un projet spécial financé par le programme multipays. Ce projet spécial vise les anciens combattants vulnérables qui se trouvent en grand nombre dans les provinces de Huambo, Benguela, Bié, Kwanza Sul et Huíla.

Le projet vise à fournir des informations, à soutenir la production agricole et à encadrer la formation et les interventions au niveau de l'emploi susceptibles de s'appliquer de manière plus systématique dans le cadre du Pro-

gramme de démobilisation et de réinsertion sociale en Angola, lancé en 2003. Ce projet spécial a été conçu comme un processus accéléré, une mise en route d'activités spécifiques pour les groupes cibles, ou d'activités susceptibles d'aider l'IRSEM à lancer et gérer le programme de démobilisation et de réinsertion. La réinsertion sociale et économique des anciens combattants s'inscrit dans la perspective du retour de plus de deux millions de civils déplacés et du lancement de vastes plans de redressement social et économique. Des défis majeurs attendent le gouvernement et ses partenaires dans cette opération visant à intégrer cette masse considérable de population affectée par la guerre.

Le BIT entreprend des travaux préparatoires et met actuellement en œuvre un programme de réinsertion des anciens combattants vulnérables dans la République démocratique du Congo, financé par la Banque mondiale. C'est la première fois que des enfants soldats sont inclus dans le groupe cible d'un programme de réinsertion du BIT. Dans le cadre du programme Des emplois pour l'Afrique, le BIT a contribué à l'élaboration d'un cadre d'urgence pour la création d'emplois en décembre 2001. Ce programme a été approuvé par une réunion tripartite et constitue une base stratégique pour intégrer les problèmes de l'emploi dans le processus des DSRP.

A la suite du tremblement de terre de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo, le BIT, de concert avec le Centre des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT), a participé à une mission organisée par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD, visant à élaborer des activités pour faciliter la reconstruction et réduire la vulnérabilité de la population aux futurs tremblements de terre. Il a élaboré un projet à forte intensité de main-d'œuvre pour lequel le PNUD doit lancer une campagne de financement.

En Sierra Leone, les mandants ont approuvé sans réserve une proposition de programme de l'emploi pour la paix qui prévoit des activités de formation pour l'acquisition de compétences en fonction des possibilités de travail indépendant offertes par le marché, des services d'appui aux entreprises axés sur la création d'organismes de développement de l'économie locale et des projets de réinsertion des personnes handicapées et des jeunes. Depuis avril 2001 et avec des capitaux d'amorçage alloués par son Fonds d'action rapide, le BIT a commencé à mettre en place dans le pays des services d'emploi pour les jeunes et des services de l'emploi. Au Congo, le BIT a apporté des contributions techniques à la mise en œuvre du volet formation professionnelle du projet PNUD/OIM sur les soldats démobilisés. Le BIT a également aidé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un volet à forte intensité de main-d'œuvre dans le cadre du programme de reconstruction et de création de moyens de subsistance, financé par la Banque mondiale.

Une réunion tripartite sur les programmes à forte intensité de main-d'œuvre dans le contexte de la reconstruction en sortie de crise a été tenue à Douala (Cameroun), pour l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo et la République démocratique du Congo.

En Ethiopie, le BIT a entrepris une mission d'évaluation des besoins à la suite de la sécheresse qui sévit dans le pays, mission qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport et à l'élaboration de propositions de programme (*Ethiopie: réagir à la sécheresse en axant l'action sur l'emploi et les moyens de subsistance*, décembre 2000). Il apporte également un appui à un volet microfinancement, pris en charge par le Fonds d'action rapide.

A la suite d'une demande de l'organisme de coordination de l'aide à la Somalie, le BIT a entrepris une mission d'élaboration de programmes d'appui au redressement économique, à la création d'emplois et à la décentralisation. Une proposition concernant un projet de promotion du redressement

économique a attiré des moyens de financement de la coopération italienne (1,4 million de dollars) et du PNUD (400 000 dollars). Après bientôt une année de mise en œuvre, le programme a donné de bons résultats en ce qui concerne la création d'emplois, la formation des autorités locales, la remise en état des réseaux routiers et des systèmes d'évacuation et de drainage, en faisant appel à des techniques à forte intensité de main-d'œuvre qui ont permis d'injecter de l'argent dans les économies locales sous forme de salaires. L'administration locale chargée de la remise en état des routes – *Somaliland Road Authority (SRA)* – a été formée à la sous-traitance communautaire, ce qui lui permet de solliciter sous contrat le comité de développement des villages (*Village Development Committee*) pour des travaux de réhabilitation.

Les négociations de paix menées à Machakos (Kenya) entre le gouvernement soudanais et le Mouvement de libération du peuple soudanais ont ouvert des perspectives de réhabilitation et de redressement à l'issue du conflit. En novembre 2002, le BIT a participé à une mission interinstitutions visant à aider l'équipe de pays du système des Nations Unies à élaborer une stratégie cohérente pour répondre aux besoins particuliers des personnes déplacées sur le territoire national. Des propositions ont été présentées aux fins de la remise en état et de la création de centres de formation professionnelle dans le Kordofan occidental, et de la reconstruction de routes et de ponts à forte intensité de main-d'œuvre.

Un programme de relance de l'emploi et de réduction de la vulnérabilité économique au Mozambique a été élaboré pour renforcer la capacité nationale de répondre aux énormes problèmes de l'emploi dans les zones touchées par des inondations, intégrer l'emploi dans les politiques et programmes de reconstruction et de remise en état élaborés au lendemain de ces inondations et promouvoir la relance des économies locales. Une partie de ce programme, dans la région de Chokwe, a commencé vers la fin de 2000, avec des capitaux d'amorçage alloués par le Fonds d'action rapide d'IFP/CRISIS. Elle consistait essentiellement à rétablir les marchés et les bureaux de placement locaux ainsi que les structures de formation professionnelle et à relancer toute une série de petits projets de développement local. Ce programme a fourni un modèle de développement durable et le ministre du Travail du Mozambique, qui participait à une démonstration du projet organisée à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, s'est déclaré satisfait des résultats obtenus.

Le BIT a approuvé quatre projets qu'il finance avec ses propres fonds en Afrique australe, dans la région des Grands Lacs, en Afrique occidentale (Sierra Leone et Guinée-Bissau) et dans la corne de l'Afrique. Ces projets sont en cours; globalement, ils visent à réduire la vulnérabilité des populations touchées par une crise, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, à renforcer la capacité de réponse du BIT et sa visibilité en la matière, et à attirer des capitaux extérieurs pour financer les activités initiées par le BIT dans le cadre de la promotion du travail décent.

Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre

Les objectifs du Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), globalement acceptés par de nombreux bailleurs de fonds, sont les suivants:

Elaboration de politiques et renforcement des capacités institutionnelles: établissement d'unités de création d'emplois et d'investissement au niveau de la planification des investissements, afin d'examiner comment la création d'emplois est prise en compte dans les décisions concernant l'allocation et

l'utilisation des ressources dans les programmes d'investissement publics (par exemple en Namibie et en Ouganda et, bientôt, au Cameroun, au Mali et au Sénégal).

Développement de la formule des contrats locaux pour l'exécution de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre: cette activité est particulièrement concentrée sur les petites et moyennes entreprises (PME) opérant à la limite de l'économie formelle et de l'économie informelle. La mise en œuvre de cette stratégie requiert: (i) une plus grande efficacité grâce à la formation sur le tas pour démontrer l'utilité des stratégies à haute intensité de main-d'œuvre, et grâce aussi aux programmes de formation spécifique pour les exploitants du secteur privé et des techniciens gouvernementaux engagés dans ces travaux; (ii) l'introduction de mesures administratives et financières afin de faciliter le mode opératoire de ce système faisant appel aux petits exploitants locaux, et d'assurer la disponibilité des ressources et des marchés pour les exploitants du secteur (consultants ingénieurs, PME). Des programmes de développement des contrats locaux sont opérationnels ou en cours d'élaboration dans de nombreux pays comme le Congo, le Ghana, Madagascar et la Zambie. Le programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre HIMO contribue également à promouvoir l'instauration du dialogue entre les organisations de partenaires sociaux concernés, par exemple celles qui représentent les petites entreprises locales de construction et les travailleurs de la construction.

Les contrats communautaires: leur but est d'améliorer l'accès des populations aux ressources productives et aux services sociaux de base et de promouvoir les principes d'organisation et de négociation pour l'économie informelle rurale et urbaine et les secteurs faiblement structurés. Ces travaux sont réalisés sur la base de «contrats communautaires» négociés et acceptés par les partenaires à la réalisation des projets. De ce fait, les communautés locales bénéficiaires deviennent de facto des partenaires pour l'identification, la planification, la mise en œuvre et le suivi des plans d'investissement communautaires. Les contrats communautaires portent notamment sur des travaux d'investissements productifs en milieu rural: aménagement de systèmes d'irrigation en République-Unie de Tanzanie, travaux forestiers au Mali et investissements communautaires en zone urbaine (marchés, routes, infrastructures sanitaires) en République-Unie de Tanzanie et au Togo. Deux programmes multisectoriels de réduction de la pauvreté ont été élaborés pour le Mali et le Cameroun avec un financement DRSP/PPTE.

La promotion des normes du travail pertinentes est une priorité importante de tous les programmes HIMO. Ces normes concernent en particulier l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination (axée principalement sur l'égalité des chances entre hommes et femmes), le salaire minimum, l'indemnisation des travailleurs en cas d'accident, la sécurité et la santé au travail, le droit de s'organiser. Des mesures de protection pour garantir de bonnes conditions de travail peuvent être introduites dans le système de contrat et de soumission.

Un appui est apporté à des programmes de reconstruction en coopération avec le programme IFP/CRISIS par le biais d'initiatives à forte intensité de main-d'œuvre, de filets de sécurité sociale et d'autres programmes de travaux publics spéciaux visant la création directe d'emplois et de biens, selon la nature des crises. Dans les pays francophones d'Afrique, le programme HIMO a instauré une collaboration étroite avec les AGÉTIP (programmes de l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public, financés par la Banque mondiale et désormais opérationnels dans 18 pays d'Afrique francophone et lusophone), en particulier dans le domaine de la formation des sous-traitants et du renforcement de leurs capacités.

Programme régional d'amélioration de la productivité de la SADC

Dans leur Déclaration sur la productivité, signée à Maputo en août 1999, les chefs d'Etat de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) ont exprimé leur inquiétude concernant le faible niveau de productivité, le manque de vision commune en matière de productivité, l'information insuffisante sur les méthodes de relèvement de la productivité ainsi que la faible coopération entre partenaires sociaux dans ce domaine. En conséquence, les dirigeants de la SADC ont entrepris de promouvoir des politiques et des stratégies propres à accroître la productivité.

Le secrétariat du secteur de l'emploi et du travail de la SADC a demandé aux ministres du travail et aux partenaires sociaux de travailler, en étroite collaboration avec le BIT, à la mise en œuvre de la Déclaration sur la productivité. Un mémorandum d'accord entre la SADC et l'OIT constitue le cadre de la coopération future. Avec l'appui technique du BIT, la réunion du sous-comité sur l'emploi et la productivité de la SADC, qui s'est tenue à Pretoria (Afrique du Sud) en décembre 2001, a approuvé l'approche régionale retenue pour la mise en œuvre de la déclaration.

Le sous-comité de la SADC a demandé au BIT de préparer un programme de relèvement de la productivité. Le document de programme insiste sur l'établissement d'une organisation régionale de la productivité au niveau de la SADC pour promouvoir la mise en œuvre de la déclaration et définit les activités à déployer et les objectifs à atteindre au cours des deux prochaines années.

Une étude sur la productivité de plusieurs pays de la SADC menée en novembre 2002 fait apparaître que la région est confrontée à des défis communs qui nécessitent une approche multipays. Hormis l'Afrique du sud, le Botswana, la République-Unie de Tanzanie et Maurice, qui ont établi des centres de productivité, les autres pays de la SADC sont en train de constituer leurs propres centres et ont besoin d'un appui technique pour obtenir l'accord des partenaires tripartites sur la gestion des centres de productivité, leur statut légal, le développement institutionnel, le recrutement, la stratégie de vulgarisation et la viabilité financière. Dans le cadre du suivi de l'assistance technique apportée par le BIT, un projet de deux ans est prévu dont l'objectif est de faire en sorte que l'organisme régional pour la productivité devienne en la matière une autorité intergouvernementale dûment constituée et un promoteur efficace des programmes de relèvement de la productivité.

Trois ateliers tripartites ont été organisés en 2002. A Douala et à Dakar, deux ateliers ont rassemblé 16 pays, en collaboration étroite avec le Centre international de formation de l'OIT. Un séminaire conjoint BIT/Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a été organisé à Ouagadougou sur les DSRP, les programmes HIMO et l'emploi des jeunes, réunissant des participants du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Le programme ASIST en Afrique, financé par un consortium de bailleurs de fonds, a continué à déployer des activités de formation et de renforcement des capacités pour la planification et la mise en œuvre de programmes à forte intensité de main-d'œuvre dans de nombreux pays d'Afrique (Botswana, Lesotho, Mozambique, Zimbabwe, etc.).

Le BIT apporte son appui aux pays lusophones (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe) essentiellement dans le cadre du programme régional PREP pour la promotion de l'emploi, que le Portugal finance. Les interventions en Afrique occidentale et orientale se concentrent sur le niveau macro-économique dans le contexte d'un partenariat élargi avec les ministères du travail, de l'économie et des finances, les partenaires du développement, les institutions de Bretton Woods, les partenaires

sociaux et les institutions régionales. Le BIT apporte son appui principalement aux gouvernements pour la formulation du volet emploi dans les DSRP et pour la réorientation des investissements en faveur de la création d'emplois.

2.3.6. *Entreprises et coopératives*

A sa 90^e session, la Conférence internationale du Travail a adopté la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, pour orienter les États Membres dans leurs efforts de promotion du travail décent par le biais de coopératives. Plusieurs pays ont bénéficié de conseils pour la réforme de la législation et des politiques en la matière (Afrique du Sud, Burundi, Érythrée, Guinée-Bissau, Zambie, Zimbabwe). Un plan d'action pour la promotion de l'entrepreneuriat coopératif a été adopté en Afrique centrale; le Rwanda a adopté une politique nationale de promotion des coopératives, et des discussions sont en cours sur la définition d'un cadre juridique harmonisé pour les entreprises et les coopératives.

Le travail décent, moyen de lutte contre la pauvreté au Ghana

Selon l'étude sur les conditions de vie au Ghana, quatre Ghanéens sur dix sont pauvres. La réduction de la pauvreté a été déclarée priorité suprême du développement. La pauvreté se concentre dans l'agriculture de subsistance (60 pour cent des pauvres) et l'économie informelle (25 à 30 pour cent). Les déficits de travail décent sont courants dans l'économie informelle; pour la plupart des gens qui en dépendent, c'est un piège qui reproduit la pauvreté. Le très faible niveau de productivité des entreprises se traduit par des revenus faibles et instables.

Soutenu par la communauté des bailleurs de fonds, le Ghana a adopté une stratégie de réduction de la pauvreté qui vise à assurer la cohérence des politiques et leur financement. Cette stratégie est conçue comme un cadre global pour appuyer la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Elle s'attache de façon prioritaire à promouvoir un large consensus du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, des organisations de travailleurs et des partenaires du développement. Au stade actuel, elle manque d'une référence explicite et cohérente aux interactions essentielles entre la pauvreté et le travail décent. Jusqu'à présent, les consultations avec les partenaires sociaux ont été ponctuelles. L'économie informelle représente un défi particulier. Afin de jouer un rôle plus important, les mandants de l'OIT ont besoin de renforcer leur capacité d'analyse, de formulation et de suivi des politiques.

Depuis janvier 2003, le programme pilote sur le travail décent aide les mandants du Ghana à améliorer leur capacité d'intégrer le travail décent dans les politiques et programmes nationaux. Le programme pilote mis en œuvre comprend deux volets complémentaires: 1) influencer sur l'environnement politique et socio-économique pour favoriser la réduction de la pauvreté d'une manière qui intègre le concept du travail décent dans un ensemble de politiques économiques et sociales cohérentes; 2) faire reculer la pauvreté en encourageant le travail décent dans l'économie informelle.

En dépit de sa taille et de son importance en tant que source de revenu pour une grande partie de la population, l'économie informelle n'est pas explicitement prise en compte dans les politiques et programmes au Ghana, ni même dans la stratégie de réduction de la pauvreté. C'est un problème majeur auquel les mandants s'efforceront de remédier.

L'un des éléments clés du programme consiste à renforcer les capacités des mandants nationaux et des autres parties prenantes pour tous les aspects de l'analyse, de la formulation et du suivi des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté, pour en assurer la viabilité et l'appropriation véritable par les instances nationales. Les changements de politiques et le renforcement des capacités requièrent du temps. Le programme pilote pour le travail décent aidera les mandants nationaux pendant une période de quatre ans comprise entre 2003 et 2006.

Maroc: promouvoir le travail décent pour stimuler la compétitivité

Adoptant une approche sectorielle, le programme pilote pour le travail décent est axé au Maroc sur le secteur du textile et de l'habillement, essentiel au développement du pays, mais confronté aux défis de la mondialisation. Ce secteur génère 39 pour cent de l'emploi industriel total. En l'an 2000, il employait 193 000 travailleurs, dont 71 pour cent de femmes, dans 1 400 entreprises. Il contribue à hauteur de 15 pour cent à la valeur ajoutée du secteur industriel et génère 34 pour cent de la valeur totale des exportations manufacturières. Cette industrie à forte intensité d'emplois et génératrice majeure de devises d'exportation joue non seulement un rôle économique important mais également un rôle social essentiel. Avec l'expiration de l'accord multifibres et l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne, le secteur du textile et de l'habillement va devoir assumer la difficile tâche de préserver et consolider ses avantages comparatifs. Les partenaires sociaux sont déterminés, avec le gouvernement, à préserver et renforcer leur position sur le marché grâce à une nouvelle stratégie industrielle qui intègre aussi bien la dimension sociale de la restructuration et de la mise à niveau de l'industrie que les déterminants sociaux de sa compétitivité. Le programme pilote pour le travail décent appuie ces efforts en facilitant les discussions tripartites sur diverses questions – productivité et conditions de travail, stratégies et programmes d'emploi, y compris formation professionnelle, rôle des partenaires sociaux dans leur élaboration et leur mise en œuvre – et en s'attachant à promouvoir le respect des droits des travailleurs et de conditions de travail décentes dans l'économie mondialisée. Une étude sur les déterminants sociaux de la compétitivité du secteur du textile et de l'habillement du Maroc a été finalisée en collaboration avec les partenaires sociaux, puis discutée et validée en mai 2003 par un comité de pilotage tripartite. Ce comité a élaboré un plan d'action pour une nouvelle stratégie industrielle qui intègre la dimension sociale de la restructuration et de la modernisation de l'industrie ainsi que les déterminants sociaux de sa compétitivité. Ce plan d'action devrait être adopté par les partenaires sociaux au cours d'une réunion tripartite de haut niveau.

2.4. Objectif stratégique n° 3:

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

2.4.1. Améliorer et étendre la couverture de la sécurité sociale

En ce qui concerne la protection sociale, le fait de faciliter l'accès aux biens et services essentiels, de mener une politique active de prévention des conséquences des risques sociaux et économiques et de promouvoir le renforcement des capacités contribue à la réalisation des objectifs des mandats de l'OIT en Afrique ainsi que de plusieurs éléments du NEPAD, dont le but primordial est de lutter contre toutes les formes de pauvreté. Par conséquent, beaucoup d'activités du BIT en Afrique au titre de cet objectif stratégique donnent la priorité à la réduction de la pauvreté.

Dans plusieurs pays, d'importants progrès ont été accomplis. Ils vont dans le sens des indicateurs et cibles que l'OIT s'est fixés en matière de protection sociale pour 2000-2003. Les résultats les plus marquants sont, entre autres, les suivants:

- l'Afrique du Sud, le Bénin, le Cap-Vert, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Maroc, la Tunisie et la Zambie

ont ratifié une ou plusieurs des conventions sur la sécurité et la santé au travail. Ils ont amélioré leur législation ou commencé à utiliser, au niveau opérationnel, de nouveaux recueils de directives pratiques et guides sur la sécurité et la santé au travail;

- l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Nigéria, le Swaziland et le Zimbabwe ont accru la couverture de leurs statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- des politiques et programmes visant à étendre ou à améliorer la couverture de la sécurité sociale ont été mis en place dans les pays suivants: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Ethiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe;
- des enquêtes sur la sécurité socio-économique des personnes ont été menées en Afrique du Sud, en Ethiopie et en République-Unie de Tanzanie;
- au Mali, la couverture de la sécurité sociale a été accrue en faveur des exclus et des pauvres.

Les initiatives de l'OIT ont permis de faire mieux comprendre la nécessité d'appliquer les dispositions des conventions ayant trait à la sécurité sociale. Avec l'aide du BIT, des programmes destinés à redresser des institutions de sécurité sociale ont été mis en œuvre ou sont en cours au Cameroun, au Gabon et au Sénégal. Au Sénégal, la réforme du système de sécurité sociale a débouché sur son extension, sous la forme de la Caisse de solidarité, emploi et pensions. Des programmes de réforme, qui prévoient l'extension de la couverture de la sécurité sociale, sont aussi envisagés dans plusieurs autres pays. Au Soudan, le BIT exécute un projet, financé par le PNUD, de modernisation des institutions de sécurité sociale.

Une assistance a été fournie à plusieurs pays pour leurs systèmes de sécurité sociale en vue de l'analyse de systèmes financiers et organisationnels, et de l'informatisation des principales opérations. L'évaluation actuarielle de systèmes de sécurité sociale a été effectuée et une aide a été apportée pour la mise en œuvre de recommandations dans ce domaine.

Le programme Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP) est un instrument opérationnel de lutte contre l'exclusion sociale et d'extension de la protection sociale aux secteurs rural et informel. Il se concentre sur la micro-assurance et vise à promouvoir la démocratisation des systèmes d'assurance et l'égalité d'accès à ceux-ci. Le STEP a permis d'obtenir un financement du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP), de la Belgique et du Portugal pour des projets dans 11 pays.

Par le biais du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) et du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail, le BIT a aussi contribué à accroître le rythme de ratification des normes et à mobiliser les mandants afin que soient adoptées des mesures efficaces contre les conditions dangereuses sur le lieu de travail et à proximité.

Le projet SYNDICOOP (Travail décent dans le secteur informel grâce à une action conjointe syndicats-coopératives) est en cours en Ouganda, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. Il vise à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs de l'économie informelle qui sont privés de protection.

En collaboration avec des chercheurs locaux, les Services du financement, actuariat et statistiques (SOC/FAS) sont en train d'achever deux

L'approche de la protection sociale en Afrique – Une nouvelle initiative

En Afrique, emploi et protection sociale sont les deux faces de la même médaille. Il faut donc une politique intégrée de protection sociale dans la région car il ne peut y avoir de travail décent sans protection sociale suffisante. De même, il ne peut y avoir de protection sociale sans un niveau important d'emplois rémunérateurs et durables dans une économie viable.

Les initiatives en matière de protection sociale devraient contribuer de façon plus décisive à la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale. Il s'agit de passer de l'approche-projet à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de réduction de la pauvreté et d'extension de la protection sociale. Les pays et les mandants sont au centre de cette approche. Ils en sont pleinement responsables, le BIT étant disponible pour les aider à la mener à bien. Le BIT a pour priorité la création de structures locales, ou le renforcement de celles en place, qui seront chargées d'étendre la protection sociale, ce qui permettra d'accroître l'adhésion des pays à ces initiatives.

Une approche intégrée de la protection sociale en Afrique a le potentiel pour devenir:

- un instrument pour mettre en œuvre la notion de travail décent;
- un instrument de coordination avec les autres institutions de développement qui agissent sur le terrain;
- une notion et une stratégie destinées à intégrer, de façon cohérente et globale, les droits des travailleurs et leur sécurité économique et sociale par une stratégie de réduction de la pauvreté, dans le cadre d'un ample dialogue social.

Les mandants demandent de plus en plus des approches de ce type, et le BIT a été chargé de contribuer à une campagne visant à promouvoir l'extension de la sécurité sociale, y compris à l'économie informelle. Cette question a été examinée à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'approche de la protection sociale en Afrique visera donc à élaborer, avec les mandants de l'OIT, un cadre cohérent pour lutter contre la pauvreté et traiter des questions de développement, d'une façon qui englobe les principales composantes de la protection sociale (sécurité sociale, santé et sécurité au travail, conditions de travail, lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail, amélioration de la situation des travailleurs migrants), afin de tenir pleinement compte de ces questions dans toutes les initiatives multidimensionnelles telles que les DSRP, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUA) et le NEPAD.

études sur la protection sociale (dépenses et performance) au Bénin et en Afrique du Sud. Ces études prévoient une évaluation approfondie du financement, des dépenses, de la couverture et des prestations de la sécurité sociale. Elles pourraient constituer ainsi un instrument factuel pour toutes les initiatives visant à développer la protection sociale et pour le dialogue national, par exemple dans le cadre des activités relatives au travail décent et des stratégies de lutte contre la pauvreté. La première version de ces rapports devrait être finalisée au début de l'été 2003.

2.4.2. Fiducie sociale mondiale

En novembre 2002, le Conseil d'administration a demandé au BIT de mettre en pratique le concept de Réseau de la Fiducie sociale mondiale. L'objectif est que les habitants des pays les plus riches (États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) augmentent, à titre volontaire, leurs cotisations de sécurité sociale pour contribuer à l'élaboration de systèmes de protection sociale de base dans les

pays en développement. A la suite de consultations avec les gouvernements du Luxembourg et de la Namibie et les partenaires sociaux du Luxembourg, un projet pilote réunissant les partenaires sociaux du Luxembourg et le gouvernement de la Namibie a été élaboré. En janvier 2003, le Conseil économique et social tripartite du Luxembourg a indiqué qu'il était disposé à doter de ressources une organisation non gouvernementale qui sera chargée de recueillir les cotisations volontaires destinées à financer le projet pilote en Namibie.

Les objectifs du projet ont été définis au cours de missions qui se sont rendues au Luxembourg et en Namibie en janvier 2003. Le document de projet doit maintenant être approuvé par le gouvernement de la Namibie pour que les négociations finales avec les partenaires du Luxembourg puissent commencer.

Au Ghana, un projet visant à évaluer la possibilité de relier le système d'assurance santé communautaire et l'institution nationale de sécurité sociale est en cours depuis septembre 2002. Elaboré au cours de l'étude de faisabilité de la Fiducie sociale mondiale, le projet a le potentiel pour devenir un projet pilote à part entière. Il vise aussi à aider le gouvernement à mettre en place un système national d'assurance santé. Les principales activités du projet s'achèveront à la fin de 2003 mais les aides financières aux primes d'assurance santé des personnes démunies se poursuivront pendant trois ans.

2.4.3. *Travailleurs migrants*

La question des travailleurs migrants fera l'objet de la discussion générale de la Conférence internationale du Travail en 2004. En Afrique, cette question a beaucoup d'importance.

On estime que 20 millions d'hommes et de femmes en Afrique sont des travailleurs migrants et que, d'ici à 2015, un Africain sur dix vivra et travaillera en dehors de son pays d'origine. Dans beaucoup de pays africains, il est devenu habituel que des personnes quittent leur pays dans l'espoir de trouver un emploi et d'échapper à la pauvreté. Ces migrations, qui ne peuvent que s'accroître, ouvrent des possibilités de développement tant pour les pays d'origine ou de destination que pour les travailleurs migrants. Cela étant, des politiques mal conçues ou inappropriées ont débouché sur de nombreux problèmes qui préoccupent directement l'OIT et ses mandats.

Le Forum tripartite de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre en Afrique australe s'est tenu à Pretoria en novembre 2002. Entre autres problèmes importants, les participants ont mentionné les violations fréquentes des droits fondamentaux des travailleurs migrants, les mauvaises conditions de travail, l'accroissement des migrations illicites, le fort taux de chômage, la fuite des cerveaux, une protection sociale inappropriée, voire absente, la xénophobie en hausse et la dislocation de la famille.

Le BIT a présenté une initiative sur la politique des migrations de main-d'œuvre en Afrique afin de prévoir une approche cohérente et un cadre opérationnel aux fins des activités déployées dans la région. L'accent est mis sur les points suivants: élargir la base de connaissances en Afrique sur les questions relatives aux migrations de main-d'œuvre, renforcer la capacité des ministères du travail et des partenaires sociaux de réglementer et de maîtriser ces migrations, relancer la promotion des normes de l'OIT pour qu'elles puissent servir de base aux politiques nationales, et contribuer à l'élaboration d'un cadre d'action, à l'échelle sous-régionale et africaine, qui portera sur les aspects des migrations ayant trait au développement et à la politique sociale.

2.4.4. Le VIH/SIDA et le monde du travail

La lutte contre le VIH/SIDA constitue l'une des plus grandes difficultés des pays africains au XXI^e siècle, en particulier en Afrique subsaharienne. Consciente que le VIH/SIDA est un problème important qui se pose sur le lieu de travail mais aussi en matière de développement, le BIT a mené les activités suivantes ou y a contribué :

- la Plate-forme d'action sur le VIH/SIDA dans le contexte du monde du travail en Afrique a été élaborée puis soumise en décembre 1999 à la neuvième Réunion régionale africaine de l'OIT. Une résolution a été adoptée à la Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/SIDA et le monde du travail, qui s'est tenue en même temps que la 88^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2000. Elle appelle les Etats Membres et le BIT à mettre en œuvre d'urgence la plate-forme d'action avec effet immédiat et dans le cadre d'une action permanente.
- A la même session, la Conférence a adopté une résolution concernant le VIH/SIDA et le monde du travail, et l'OIT a conclu un accord-cadre de coopération avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).
- Un séminaire de l'OUSA sur l'action syndicale et la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique s'est tenu en juillet 2000 à Accra (Ghana), en collaboration avec le BIT, l'objectif étant de créer un cadre en vue d'une action syndicale durable, tant sur le lieu de travail que dans la société en général. Les conclusions et le plan d'action adoptés par ce séminaire couvrent un champ très large. Ils précisent le rôle et la responsabilité qu'ont toutes les parties prenantes – travailleurs, employeurs, gouvernements, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et communauté internationale – de traiter les différents aspects du VIH/SIDA et d'en atténuer les effets dans le monde du travail.
- L'Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL-AFRO) a tenu une conférence panafricaine à Gaborone (Botswana) en septembre 2000, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Gaborone sur les syndicats.
- Le Programme du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail a les objectifs suivants: faire connaître les conséquences socio-économiques du VIH/SIDA dans le monde du travail; aider les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à prévenir la propagation et à réduire l'impact du VIH/SIDA; lutter contre la discrimination et la réprobation liées au VIH.

Le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail a été présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA qui s'est tenue à New York en juin 2001. Le recueil a été traduit dans plusieurs langues africaines. Il a été présenté et/ou est appliqué dans de nombreux pays du continent. Des organisations d'employeurs et de travailleurs, les missions de plusieurs pays donateurs de l'Union européenne et nombre d'entreprises multinationales en préconisent activement l'utilisation.

Le recueil a été conçu pour contribuer à diminuer l'expansion du VIH/SIDA et à en atténuer les effets sur les travailleurs et leurs familles. Il contient des principes fondamentaux pour l'élaboration de politiques et de principes directeurs à partir desquels des mesures concrètes pourront être définies à l'échelle de l'entreprise, de la communauté et du pays. Le BIT cherche maintenant à renforcer la capacité des mandants d'élaborer et de mettre en œuvre sur le lieu de travail des politiques et programmes fondés

sur le recueil. Un manuel complet d'utilisation a été élaboré pour faciliter la mise en œuvre du recueil⁵.

Pour sensibiliser les gens, promouvoir le recueil, mobiliser les mandants, prévoir des mesures de suivi et les soutenir, le BIT a organisé dans toutes les régions des réunions régionales et nationales avec les mandants tripartites. En 2000, des organisations d'employeurs qui participaient à un atelier régional de lutte contre le VIH/SIDA ont demandé aux employeurs de lutter contre le VIH/SIDA (appel de Douala). En République-Unie de Tanzanie, un atelier national tripartite sur l'impact du VIH/SIDA dans le monde du travail a débouché sur la création d'une commission tripartite provisoire qui a été chargée de coordonner l'intégration des dispositions du recueil dans les mesures prises à l'échelle nationale ou de l'entreprise.

Une aide a été apportée aux Etats Membres pour qu'ils puissent intégrer la question du lieu de travail dans les plans stratégiques nationaux et dans les programmes de développement, et pour qu'ils fassent intervenir les partenaires sociaux dans les mécanismes nationaux de planification et de coordination.

En outre, une formation a été dispensée à des fonctionnaires, des employeurs et des travailleurs des secteurs formel et informel, afin de renforcer leur capacité de contribuer efficacement aux mesures nationales de lutte contre le VIH/SIDA. A titre d'exemple, des inspecteurs du travail et des décideurs ont été sensibilisés à l'importance que revêt l'action sur le lieu de travail, dans le cadre du recueil de directives pratiques du BIT. En Afrique du Sud, le BIT met en place au niveau de l'enseignement universitaire supérieur un cursus novateur, qui sera sanctionné par un diplôme, sur la gestion du VIH/SIDA sur le lieu de travail, en collaboration avec l'université de Stellenbosch et l'université médicale de l'Afrique australe (MEDUNSA).

Des recherches orientées sur l'action sont entreprises afin de faire mieux comprendre la gravité de l'impact socio-économique du VIH/SIDA, en particulier pour les droits des travailleurs et les entreprises, et de recueillir des informations d'ordre stratégique en vue de mesures appropriées sur le lieu de travail.

Une collaboration est mise en place avec l'ONUSIDA et les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA aux fins de la mise en œuvre de la composante «entreprises» des plans nationaux d'action, de l'élaboration de monographies nationales sur l'impact du VIH/SIDA dans le monde du travail, et de la constitution de délégations nationales aux réunions internationales sur le VIH/SIDA.

En Afrique, comme dans beaucoup d'autres régions, l'économie informelle est la principale source d'emplois. Pour de nombreuses raisons, les travailleurs de l'économie informelle sont particulièrement vulnérables à l'épidémie du VIH/SIDA. Leur vulnérabilité tient autant aux risques qu'ils courent qu'à l'impact de l'épidémie. Premièrement, la pauvreté et le faible niveau d'instruction font que le risque de contracter le virus par des relations sexuelles est plus élevé. Deuxièmement, dans l'économie informelle, les entreprises sont le plus souvent petites et à forte intensité de main-d'œuvre. Ainsi, elles dépendent beaucoup d'un ou de quelques travailleurs. Lorsqu'un travailleur tombe malade et meurt, il est souvent très difficile pour ces entreprises de poursuivre leur activité. Le caractère précaire de l'emploi informel, le manque de protection sociale et l'accès limité aux services de santé accentuent aussi l'impact de l'épidémie sur les travailleurs.

⁵ BIT: *Implementing the ILO Code of Practice on HIV/AIDS and the world of work: An education and training manual* (Genève, 2002).

Partenariats de lutte contre le VIH/SIDA

Allemagne: *Mettre en œuvre sur le lieu de travail les politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA*

La première phase sera axée sur l'intégration des politiques visant le lieu de travail dans les programmes nationaux de lutte contre le SIDA; ensuite, le projet favorisera la collecte et l'analyse d'exemples de bonnes pratiques sur le lieu de travail, dans l'optique de la préparation de la réunion technique tripartite interrégionale sur les meilleures pratiques qui est prévue pour décembre 2003; enfin, des recherches orientées vers l'action seront menées à propos de l'impact du SIDA sur le capital humain, dans les secteurs économiques essentiels et dans l'économie informelle.

Italie: *VIH/SIDA et monde du travail: lutter contre les conséquences du VIH/SIDA pour les travailleurs et le développement socio-économique*

Ce projet vise à sensibiliser les mandants de l'OIT et d'autres partenaires aux conséquences du VIH/SIDA dans le domaine social et du travail, et à promouvoir le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Le projet couvre les pays suivants: Botswana, Burkina Faso, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Ouganda, Sénégal, Swaziland, Togo, Zambie. Des recherches sur l'impact socio-économique du VIH/SIDA et une étude des documents d'orientation et de la législation du travail sont en cours. Les résultats de cette étude seront présentés à des ateliers nationaux tripartites dans le but d'élaborer un plan national d'action. Cela a déjà été le cas en Ethiopie où un code national est en préparation.

Suède: *1) Prévention du VIH dans le secteur des transports dans huit pays d'Afrique australe*

Le projet vise à mobiliser les partenaires sociaux, à élaborer des politiques nationales de prévention et d'atténuation de l'impact du VIH/SIDA dans le secteur des transports, à aider les pays à définir une stratégie nationale, et à élaborer une stratégie régionale fondée sur les stratégies nationales des pays participants (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland et Zimbabwe).

2) Prévention du VIH dans le secteur informel de quatre pays d'Afrique australe

Ce projet pilote vise à évaluer la vulnérabilité des travailleurs du secteur informel à l'infection par le VIH, et l'impact du SIDA sur l'activité économique et le travail. L'un des aspects importants de ce projet est qu'il permettra de fournir des renseignements et de dispenser une formation sur le VIH/SIDA, et d'adapter le recueil de directives pratiques aux besoins des travailleurs du secteur informel. Le projet couvre les pays suivants: Afrique du Sud, Ghana, Ouganda et République-Unie de Tanzanie. A partir de ce projet, le PNUD financera un projet de prévention du VIH/SIDA dans le secteur informel en Zambie.

3) Conséquences du VIH/SIDA pour le marché du travail et l'emploi

Ce projet est destiné à faire mieux comprendre les conséquences du VIH/SIDA pour le travail et l'emploi, et l'utilité de mesures à l'échelle macroéconomique et de l'entreprise. Il vise les pays suivants: Botswana, Ethiopie, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie.

Etats-Unis: *Programme international d'information sur le lieu de travail à propos du VIH/SIDA*

Ce projet est destiné à limiter l'expansion du VIH/SIDA par des programmes de prévention et d'information sur le lieu de travail, à créer des conditions d'aide aux personnes touchées par le VIH/SIDA, et à lutter contre la réprobation et la discrimination. Les projets du BIT, menés en partenariat avec Family Health International, visent en Afrique les pays suivants: Bénin, Ghana et Togo.

Source: BIT.

Etant donné que ces derniers, dans l'économie informelle, n'appartiennent généralement ni à des syndicats ni à des réseaux d'activité, et que la capacité d'intervention des pouvoirs publics est très limitée, il est particulièrement difficile de faire bénéficier ces travailleurs de programmes de prévention et de réduction du VIH/SIDA.

2.5. Objectif stratégique n° 4:

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

2.5.1. Dialogue social et réforme de la législation du travail

Dans le cadre du Programme OIT/Portugal sur le dialogue social dans les pays de langue portugaise (PRODIAL), trois activités visant à renforcer la capacité des partenaires sociaux de participer au dialogue social au niveau national ont été organisées en Guinée-Bissau, en Angola et à Sao Tomé-et-Principe. Un projet destiné à promouvoir la participation du ministère du Travail et des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté par le processus des DRSP a été mis en route en Guinée-Bissau. Une activité de renforcement des capacités a été exécutée en 2002 dans le cadre de l'organisme national de consultation tripartite.

Au nombre des autres projets, on peut citer les projets SLAREA et NIDEC, déjà mentionnés, qui sont financés par le ministère du Travail des Etats-Unis et un autre projet (SLASA) qui est financé par ce même ministère et qui vise le renforcement des administrations du travail en Afrique australe (Botswana, Lesotho, Malawi, Zambie); le projet marocain de renforcement des relations professionnelles au Maroc et le projet BIT/Suisse exécuté dans des pays de la SADC dont l'objet est de promouvoir le partenariat social afin de garantir la paix sociale en Afrique australe (Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Zimbabwe). Tous ces projets ont pour objectif de renforcer le partenariat social et de promouvoir des réformes de la législation du travail dans le but de traiter les conflits du travail et de favoriser la paix sociale.

Le BIT a fourni en octobre 2002 un appui financier et technique au Syndicat des droits civils de la police et des prisons (POPCRU) pour l'organisation d'une conférence sur les relations de travail dans la police en Afrique australe. Cette conférence a reconnu la nécessité de démocratiser les forces de police et de promouvoir les droits des travailleurs de ce secteur afin d'augmenter le professionnalisme et l'efficacité. Cela permettrait également de mettre un terme aux relations conflictuelles entre la police et les communautés ainsi qu'au sein de la police et ainsi de mieux assurer l'ordre public. La conférence a notamment permis aux policiers des pays participants d'échanger des informations au moyen de réseaux. Une activité similaire a été exécutée en 2003.

Dans le cadre de son Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF), le BIT a organisé des ateliers techniques et de formation au Burundi, au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Maroc, à Maurice, au Niger, en République centrafricaine et au Togo. Des réunions tripartites nationales ont eu lieu au Congo et en République démocratique du Congo pendant la période considérée. Une attention particulière a été accordée dans le programme à la relance du dialogue social en Afrique centrale, particulièrement dans la région des Grands Lacs, et des missions ont été dépêchées au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo et au Rwanda.

Sénégal: Charte nationale sur le dialogue social

Des progrès sur la voie d'un dialogue social plus efficace, accomplis avec l'aide du BIT, sont perceptibles dans plusieurs pays de la région. Par exemple, le Sénégal a adopté en novembre 2002 une charte nationale sur le dialogue social pour renforcer le cadre institutionnel du dialogue social entre l'Etat, les employeurs et les travailleurs du secteur privé. La charte, qui a été signée par l'ensemble des organisations d'employeurs et par les principaux syndicats et qui est entrée en vigueur en mars 2003, s'applique à tous les secteurs de l'économie, tant publics que privés, ainsi qu'au secteur informel. Elle exprime une adhésion aux principes du partenariat, de la bonne foi, du respect mutuel, la volonté de se conformer aux accords, et le souci de l'Etat et des employeurs de garantir la liberté syndicale. La charte énonce une série de règles de conduite pour chacun des trois partenaires. Elle reconnaît en particulier que les travailleurs contribuent, de manière décisive, aux résultats de l'entreprise et dépendent de ces résultats et elle établit un cadre institutionnel de dialogue aux niveaux national et sectoriel ainsi qu'au niveau de l'entreprise. Un comité national tripartite du dialogue social est chargé de la prévention et du règlement des conflits, de la promotion et du suivi des conventions collectives et des recherches sur les moyens de créer un environnement plus favorable aux entreprises, y compris par une amélioration des conditions de travail. Outre cet organe national, des comités bipartites de dialogue social sont mis sur pied aux niveaux des secteurs et des entreprises. Conclue pour une durée initiale de cinq ans, la charte vise à améliorer la coopération entre travailleurs et employeurs au Sénégal en offrant un cadre approprié pour le traitement des conflits et l'instauration d'un climat de confiance entre les trois parties.

Des séminaires ont été organisés à l'intention des hauts fonctionnaires des ministères du travail des Etats Membres desservis par le Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT), en complément des activités ordinaires des trois centres africains d'administration du travail qui bénéficient de l'appui financier et technique du BIT (le CRADAT à Yaoundé, le Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC) à Harare, et le Programme régional arabe d'administration du travail (RAPLA) à Tunis). Des ateliers de formation ont également eu lieu au Bénin et au Burkina Faso pour donner suite à des évaluations antérieures des systèmes d'administration du travail de ces pays.

Les réformes de la législation du travail se sont poursuivies dans plusieurs pays du continent, l'élément clé de ce processus étant constitué par des consultations approfondies avec les partenaires sociaux. L'incitation à introduire des réformes provient également de décisions prises par des organisations sous-régionales telles que la CEA, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et la SADC, et de l'émergence de nouveaux défis concernant le lieu de travail (nouvelles formes de relations de travail, licenciements, politiques d'égalité, VIH/SIDA, pressions pour un système régulateur plus flexible). D'une manière générale, cela s'est traduit par une meilleure prise en compte des principes fondamentaux contenus dans la Déclaration de l'OIT dans les projets de loi, d'une part, et des questions d'égalité entre les sexes lors de l'élaboration des textes, d'autre part, ainsi que par l'insertion de dispositions sur le harcèlement sexuel. Des propositions de loi ont été présentées au Ghana et en Namibie, et de nouvelles lois ont été adoptées en Afrique du Sud et au Zimbabwe.

Au niveau régional, les activités ont surtout porté sur l'établissement de structures appropriées pour le dialogue social au sein de l'UEMOA et de la CEMAC, ainsi que sur l'appui à la préparation par l'OHADA d'un recueil unifié de lois du travail pour ses seize pays membres. Suite à une décision du

Conseil des ministres de l'OHADA, les travaux préparatoires pour l'élaboration d'un acte uniforme sur la législation du travail ont commencé, le BIT offrant des avis et un appui techniques pour promouvoir la participation des ministères du travail et des partenaires sociaux à cette démarche au niveau national. Une réunion tripartite de l'UEMOA, qui s'est tenue à Ouagadougou, a recommandé qu'une commission du travail et du dialogue social soit établie par les ministres. Des mesures ont également été prises afin d'analyser la façon de mettre en place au niveau de la CEMAC une structure tripartite, telle que recommandée lors d'une réunion tripartite qui s'est tenue à Bangui en 2000.

En Afrique orientale, dans le cadre du Mémorandum d'accord OIT/CEA, des travaux sont en cours pour l'harmonisation des législations du travail et des politiques de l'emploi au sein de la CEA, avec l'introduction de consultations tripartites dans les travaux de la CEA sur le travail et l'emploi.

2.5.2. Activités pour les employeurs

Le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a centré ses travaux en Afrique sur le rôle des organisations d'employeurs dans les domaines de l'investissement étranger, de la création d'emplois et du VIH/SIDA. ACT/EMP a concentré ses efforts sur l'économie informelle, la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et l'intégration régionale dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des échanges.

En mai 2002, un atelier régional a permis aux organisations d'employeurs d'élaborer des stratégies adaptées à l'économie informelle et s'est penché sur la politique macroéconomique, la sécurité sociale et l'entreprise. Les organisations d'employeurs sont désormais mieux à même d'intégrer les besoins spécifiques de l'économie informelle dans leurs activités et programmes.

En février 2003, un atelier sous-régional organisé pour les pays de la CEDEAO a examiné les problèmes que posent aux organisations d'employeurs l'intégration régionale dans le contexte de la mondialisation ainsi que la position et le rôle des PME, l'objectif étant d'aider ces organisations à reconnaître clairement le rôle essentiel qu'elles doivent jouer et à créer des structures appropriées pour atteindre leurs objectifs aux niveaux sous-régional et national.

Les activités pour les employeurs ont couvert les pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe.

En collaboration avec ACT/EMP, les projets SLAREA, SLASA et NIDEC (voir plus haut) ont contribué au renforcement de la capacité des employeurs de l'Afrique orientale et australe et du Nigéria grâce à plusieurs ateliers de sensibilisation sur le dialogue social, la négociation collective, la coopération employeurs-travailleurs, les ressources humaines et la gestion des conflits. En outre, la capacité institutionnelle a été renforcée par la fourniture de divers apports (technologie de l'information, matériel, formation).

Un certain nombre d'activités ont été engagées par ACT/EMP concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail, aux niveaux sous-régional et régional.

Parmi les autres activités sous-régionales/régionales de soutien aux organisations d'employeurs, on peut citer le colloque sur le Pacte mondial pour

les milieux d'affaires africains, organisé à Tunis en mai 2001 par ACT/EMP en collaboration avec des organisations africaines d'employeurs et en partenariat avec l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le ministère italien de la coopération, UNIVERSITAS et l'Association européenne des agences de développement (EURADA). La réunion a débouché sur l'approbation d'une stratégie des employeurs pour la promotion en Afrique du Pacte mondial qui peut accroître le capital social et la rentabilité sur la base d'une approche flexible et volontariste.

A une réunion régionale tenue à Nairobi en octobre 2001, les organisations d'employeurs se sont engagées à soutenir le programme Des emplois pour l'Afrique: il s'agit d'intégrer l'emploi dans les stratégies et les programmes nationaux, de reconnaître l'importance d'un environnement favorable à l'investissement dans la création d'emplois et de promouvoir l'action tripartite.

Un colloque d'employeurs sur le rôle du secteur privé dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est tenu à Dakar en janvier 2002. Après avoir noté que le dessein ainsi que les objectifs clairs, globaux et concrets du NEPAD suscitent des espoirs pour l'Afrique, les organisations d'employeurs ont déclaré l'appuyer et ont approuvé des mesures en ce qui concerne la mobilisation des ressources, le commerce et l'intégration régionale.

Un séminaire sous-régional sur les organisations d'employeurs et l'économie informelle, qui a eu lieu à Douala en mai 2002, a permis aux organisations d'employeurs de mieux comprendre les questions et les défis liés à l'économie informelle et de définir des stratégies appropriées pour transférer progressivement les activités du secteur informel vers le secteur formel en procédant à une évaluation comparative des meilleures pratiques.

Un colloque de haut niveau sur la promotion de l'esprit d'entreprise des femmes en Afrique et sur le rôle et la stratégie des organisations d'employeurs s'est tenu à Casablanca en octobre 2002. Les participants ont adopté un plan d'action visant à aider les organisations d'employeurs d'Afrique à mettre en œuvre leurs stratégies de promotion de l'esprit d'entreprise des femmes dans les secteurs formel, informel et public.

Un atelier sous-régional sur la concrétisation du travail décent s'est tenu à Maseru en août 2002 à l'intention des organisations d'employeurs d'Afrique australe. Il leur a permis d'identifier les obstacles au travail décent et les moyens de les surmonter dans le contexte de la mondialisation et de prendre conscience de l'importance d'une bonne gouvernance pour la réalisation de leurs objectifs.

Un séminaire sous-régional des pays de la CEDEAO sur l'intégration économique régionale et la coopération internationale, qui a eu lieu à Ouagadougou en février 2003, a clarifié le rôle et les activités des organisations d'employeurs, eu égard à l'intégration de l'Afrique occidentale dans le nouveau contexte mondial, et ceux des PME de cette région face aux défis de l'intégration et de la mondialisation.

2.5.3. Activités pour les travailleurs

Depuis janvier 2001, le Bureau des activités pour les travailleurs (AC-TRAV) a appuyé et financé 147 séminaires, ateliers et colloques nationaux pour les syndicats dans plus de 40 pays d'Afrique. Vingt séminaires, ateliers, colloques et conférences régionaux et sous-régionaux ont eu lieu dans six pays. Au total, plus de 7 000 syndicalistes et dirigeants syndicaux ont participé à ces activités.

Les projets suivants ont été mis en œuvre dans une douzaine de pays:

- mise au point de matériels de formation pour les travailleurs ruraux du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie;
- intégration des femmes dans les organisations de travailleurs ruraux en Zambie;
- appui aux syndicats pour renforcer leurs capacités techniques et administratives au Botswana, au Mozambique et au Swaziland;
- formation des syndicats dans le domaine de la législation du travail en Afrique du Sud;
- constitution d'organisations de travailleurs dans le secteur agricole en Afrique du Sud;
- organisation du secteur informel au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal.

Les grands objectifs consistent à:

- renforcer le tripartisme et le dialogue social;
- améliorer la qualité et la quantité des services fournis par les syndicats à leurs membres et renforcer leur capacité d'offrir ces services;
- promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail;
- appliquer les principes et droits concernant la liberté d'association, la négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Au nombre des autres activités importantes et novatrices réalisées pour les travailleurs en Afrique figurent:

- le renforcement des capacités des organisations de travailleurs concernant les DSRP en Afrique anglophone et francophone;
- le renforcement des capacités des organisations de travailleurs dans le domaine des technologies de l'information et la communication (TIC);
- le renforcement des capacités des organisations de travailleurs concernant l'amélioration de la productivité et ses avantages pour les travailleurs;
- le renforcement des capacités des organisations de travailleurs dans la lutte contre le VIH/SIDA;
- un projet ACTRAV sur le travail des enfants en Afrique anglophone et francophone;
- les moyens d'assurer la participation des syndicats à l'élaboration d'une législation du travail uniforme dans les Etats membres de l'OHADA.

En collaboration avec ACTRAV, les projets SLAREA, SLASA et NIDEC ont contribué au renforcement des capacités des travailleurs concernant la Déclaration de l'OIT, la liberté d'association et les stratégies et techniques d'organisation et de négociation collective, les technologies de l'information et la formation.

Le BIT a continué d'apporter un appui financier et technique aux activités des mandants régionaux et de leurs organisations sous-régionales, notamment l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et les syndicats sous-régionaux qui lui sont affiliés et la CISL-AFRO.

Outre le soutien qu'il a apporté, avec d'autres institutions des Nations Unies, au NEPAD et à l'Union africaine, le BIT a aidé les partenaires sociaux à définir leur rôle dans le contexte du NEPAD et de l'Union africaine. Par exemple, il a collaboré à l'organisation d'une réunion sur le rôle des travailleurs et des syndicats africains dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Dakar en février 2002.

2.5.4. Activités sectorielles

Agriculture

En collaboration avec le Programme des entreprises multinationales ainsi qu'avec le Programme focal pour le renforcement du dialogue social, le Département des activités sectorielles (SECTOR) a entrepris une mission d'information au Kenya en novembre 2001. Le rapport établi à l'issue de cette mission⁶ examine l'état actuel des relations professionnelles, des conditions de travail et des services sociaux dans les plantations possédées ou gérées par des entreprises multinationales et évalue le degré d'application des principes énoncés dans la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Le Programme des entreprises multinationales et le Programme pour le renforcement du dialogue social ont organisé par la suite un séminaire tripartite et deux séminaires distincts avec les représentants des employeurs et ceux des travailleurs afin d'examiner les questions soulevées dans le rapport et d'élaborer un plan d'action en vue d'améliorer la situation.

En collaboration avec les deux programmes précités, SECTOR a également entrepris en Ouganda, en janvier 2003, une mission d'information qui a donné lieu, en avril 2003, à un séminaire tripartite dont le but était d'étudier les relations professionnelles, les conditions de travail et les services sociaux dans les plantations possédées ou gérées par des entreprises multinationales, de familiariser les mandants avec la Déclaration sur les EMN et d'élaborer un plan d'action visant à introduire des améliorations.

Dans le cadre d'un projet interrégional de coopération technique sur le renforcement du dialogue social dans le processus des DSRP, le BIT a aidé à organiser des ateliers à l'intention des travailleurs et des employeurs du secteur de l'agriculture en République-Unie de Tanzanie (novembre 2000 et avril 2003). Les participants se sont familiarisés avec les dispositions du DSRP de la République-Unie de Tanzanie qui ont de l'importance pour le secteur, ont défini les priorités de leurs organisations et ont commencé à élaborer des stratégies visant à améliorer les résultats par la voie du dialogue social.

Education

A la faveur d'un projet interrégional de coopération technique sur le renforcement du dialogue social dans le contexte des DSRP, le BIT a contribué à l'organisation d'ateliers destinés à examiner l'amélioration de la condition des enseignants et les mécanismes de dialogue social en République-Unie de Tanzanie sur la base d'un grand programme international s'inscrivant dans le cadre de l'Education pour tous. Les ateliers, conçus à l'intention du gouvernement, du syndicat des enseignants, de l'organisation des employeurs et des représentants de la communauté des donateurs, visent à examiner les problèmes fondamentaux et les moyens de rendre la profession enseignante plus attrayante et mieux à même d'atteindre les objectifs de l'éducation nationale dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. L'expérience acquise à ce jour donne à penser que le manque de capacité en matière de recherche, d'analyse et d'information est un obstacle majeur auquel se heurtent le gouvernement et le syndicat d'enseignants, particulièrement dans le contexte d'une décentralisation accrue. Le BIT s'at-

⁶ BIT: *Facing the challenge of Africa's integration and the global economy: The role of multinational enterprises in the plantation sector*, document de travail n° 91, Programme des entreprises multinationales (Genève, 2002).

tachera à développer la capacité d'engager un dialogue social efficace et d'améliorer la condition des enseignants et la qualité de l'enseignement au niveau du district.

Conjointement avec le secrétariat du Commonwealth, le BIT a entrepris une mission d'information et a préparé une proposition d'assistance au secteur de l'enseignement du Botswana pour aider à prévenir la propagation du VIH/SIDA et en réduire l'impact, sur la base du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.

Santé

Dans le cadre d'un programme visant l'impact des réformes du secteur de la santé sur le personnel de santé mené en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Fondation allemande pour le développement international (DSE), avec l'appui de l'Internationale des services publics (ISP) et du Conseil international des infirmières (CII), des études de cas ont été réalisées dans un certain nombre de pays dont le Cameroun et l'Ouganda. Ces études ont fait apparaître les répercussions notables et parfois imprévues des réformes liées à l'ajustement structurel sur les conditions de travail et le niveau de vie du personnel du secteur, souvent confronté à d'extrêmes difficultés (réduction de salaire allant jusqu'à 50 pour cent, gel du recrutement conduisant à une pénurie de plus en plus grande de personnel de santé et à une charge de travail de plus en plus lourde). Cela s'est répercuté sur les attentes, la motivation et l'intégrité des agents de santé, certains se laissant tenter par les dessous-de-table ou par la vente illicite de médicaments, ce qui a fait fortement baisser la qualité des soins. Il était manifestement urgent de donner une dimension sociale aux programmes d'ajustement structurel. Les conclusions des études par pays ont été examinées à une table ronde internationale d'experts, réunissant notamment des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs qui ont dressé, à l'intention des décideurs, une liste des questions fondamentales mettant en lumière les problèmes de ressources humaines dans la réforme des systèmes et des services de santé⁷. Cette liste vise à aider les décideurs des organisations internationales, des gouvernements et de la société civile à mettre en œuvre les réformes du secteur de la santé de façon plus efficace et plus durable.

Dans le cadre d'un autre programme conjoint destiné à promouvoir l'élaboration de politiques rationnelles et d'approches pratiques pour la prévention et l'élimination de la violence dans le secteur de la santé, en coopération avec le CII, l'ISP et l'OMS, une étude a été réalisée en Afrique du Sud⁸. Elle a fait apparaître des taux extrêmement élevés de violence, liés notamment à la pénurie de lits, de personnel et de matériel, ce qui entraîne de longues périodes d'attente et une diminution de la qualité des soins. Pour donner suite à cette étude, une consultation entre les travailleurs et les responsables a été organisée pour étudier un projet de code de bonnes pratiques concernant la violence sur le lieu de travail. Ce projet, ensuite adapté au contexte de l'Afrique du Sud, est censé servir de code pour tous les

⁷ OMS/BIT/CII/ISP. *Public service reforms and their impact on health sector personnel – Critical questions: A tool for action* (Genève, 2001), à consulter (en anglais) à l'adresse suivante, <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/health/publ.htm>.

⁸ S. Steinman: *Workplace violence in the health sector – Country case study: South Africa*, programme conjoint BIT/CII/OMS/ISP concernant la violence sur le lieu de travail dans le secteur de la santé (document de travail à paraître).

secteurs. Le programme conjoint BIT/CII/OMS/ISP a mis au point une série de directives pour combattre la violence dans le secteur de la santé⁹.

Transport maritime, ports et pêche

Dans le sous-secteur du transport maritime, un colloque tripartite sur la convention (n° 163) sur le bien-être des gens de mer, 1987, organisé conjointement par le gouvernement égyptien et les partenaires sociaux, avec la participation du Bureau de l'OIT au Caire, s'est tenu à Alexandrie, en août 2002. La ratification de la convention n° 163 est envisagée par le gouvernement égyptien. Une présentation des normes du travail maritimes a été faite par le Bureau à l'occasion du séminaire sous-régional pour l'Afrique occidentale de la Commission internationale sur le bien-être des gens de mer, qui s'est tenu à Accra, au Ghana, en octobre 2002. Les mandats tripartites d'Afrique ont participé activement au Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime, qui a étudié un projet de convention consolidée ainsi que des questions relatives à la sécurité maritime, et notamment une nouvelle pièce d'identité des gens de mer. La convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée) a été adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session en juin 2003.

Dans le sous-secteur des ports, le BIT a continué à promouvoir l'utilisation du programme de formation des travailleurs portuaires. Parmi les pays qui utilisent ce programme figurent l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, Maurice, la Somalie, le Soudan et la République-Unie de Tanzanie. En 2002, des activités de formation d'instructeurs ont été organisées en Érythrée. Le Bureau a aidé Maurice à planifier un système de gestion de la sécurité et de l'environnement. Les contacts ont été maintenus avec les associations de gestion des ports d'Afrique en vue d'une amélioration des conditions de travail.

Dans le sous-secteur de la pêche, le BIT a fourni un appui technique à la Conférence du Bureau de sécurité maritime d'Afrique du Sud sur la sensibilisation à la sécurité dans l'industrie de la pêche et a engagé des consultations avec le ministre du transport et le président du SAMSA. Il a ainsi été chargé d'établir un rapport sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche dans les pays de la SADC. Une autre étude a été consacrée à la sécurité et à la santé des travailleurs du secteur de la pêche en Zambie. Les deux études ont été publiées en 2003 en tant que documents de travail et devraient être examinées à la Conférence de la SADC sur le secteur de la pêche pour autant que l'on dispose de ressources suffisantes.

2.6. Questions transversales

2.6.1. Égalité entre hommes et femmes

Les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes sont intégrées dans toutes les activités de l'OIT mais certaines de celles-ci sont spécifiquement axées sur la dimension sexospécifique de l'emploi. En Afrique australe, le BIT a mis l'accent sur la création d'un plus grand nombre de possibilités d'emploi et de revenu pour les femmes et pour les hommes, en s'attaquant aux inégalités par l'élaboration de nouvelles politiques et la con-

⁹ BIT/CII/OMS/ISP: *Framework guidelines for addressing workplace violence in the health sector* (Genève, 2002), Programme conjoint BIT/CII/OMS/ISP concernant la violence sur le lieu de travail dans le secteur de la santé, à consulter (en anglais) à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/papers/health/guidelines.pdf>.

duite de recherches sur le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et sur les femmes dans les PME. Au niveau national, tous les pays possèdent des structures pour incorporer les questions d'égalité entre hommes et femmes dans les politiques et programmes nationaux et, parfois, sectoriels. En dépit de cela, l'égalité complète entre hommes et femmes dans ces pays n'est pas envisageable dans le futur immédiat. Au Zimbabwe, le BIT a établi un réseau qui fonctionne bien avec des ONG et des organisations des Nations Unies qui s'occupent des questions d'égalité, et il a mis en œuvre un projet sur la promotion de l'emploi et l'équité à l'intention des femmes membres de l'Association des travailleurs des mines du Zimbabwe; celles-ci bénéficient d'une formation dans divers domaines: création d'entreprises, législation du travail, égalité entre hommes et femmes, sensibilisation au VIH/SIDA.

La dimension sexospécifique a été intégrée aux programmes à haute intensité de main-d'œuvre au Burkina Faso et à Madagascar. Des séminaires de formation ont été organisés pour les travailleuses du Bénin, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, et des stratégies ont été conçues pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision au sein des organisations de travailleurs. Un programme intersectoriel pour l'avancement des femmes en Côte d'Ivoire a été récemment formulé, avec un financement du PNUD.

En Afrique centrale, une aide a été fournie pour développer l'information dans dix pays sur les questions d'égalité, l'emploi, la formation et la protection sociale. Les programmes mis en œuvre dans la sous-région traitent de l'égalité entre hommes et femmes et prévoient des mesures spécifiques pour la promouvoir. En Afrique occidentale, une aide a été fournie à quatre pays pour renforcer la capacité des mandants de faciliter l'accès des femmes à un travail décent. Des études ont été menées sur la création d'entreprises par les femmes et la discrimination salariale fondée sur le sexe. Les stratégies de développement des PME tiennent compte aussi de la dimension sexospécifique.

Le programme de renforcement des capacités pour la promotion de l'emploi, de l'égalité entre hommes et femmes et pour l'élimination de la pauvreté est un outil particulièrement utile pour intégrer les questions d'emploi et d'égalité dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Il vise à renforcer la capacité des mandants et du personnel de formuler et d'appliquer des politiques et programmes de réduction durable de la pauvreté par l'application de programmes non discriminatoires de création d'emplois.

Un projet sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les coopératives rurales, financé par la Norvège, a été lancé en Afrique occidentale en vue d'accroître la participation des femmes et des hommes au processus de développement. Les bénéficiaires directs sont les responsables et le personnel des organisations participant aux réseaux qui sont restés en place lorsque l'appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base (ACOPAM) a pris fin. Des composantes de programmes de lutte contre la pauvreté en Mauritanie et au Sénégal sont également axées sur l'amélioration de la situation socio-économique des femmes. Un projet d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes (y compris une étude) sur la situation de l'emploi des femmes défavorisées est en cours en Erythrée. A l'issue de l'atelier sur l'égalité entre hommes et femmes et l'emploi dans le contexte des réformes économiques en Egypte, une aide a été fournie pour la formulation d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines visant à intégrer la question de l'égalité et à promouvoir l'autonomie des femmes.

En Afrique orientale, le BIT a lancé un nouveau projet qui vise à établir un lien entre l'emploi des femmes et la réduction du travail des enfants en

Emploi, égalité entre hommes et femmes et petites entreprises en Afrique

La capacité du secteur formel de créer des emplois en Afrique diminue et beaucoup de femmes et d'hommes développent leur propre activité pour survivre; certains utilisent leurs indemnités de licenciement pour investir dans la création d'une entreprise. S'il est vrai que la loi de la plupart des pays d'Afrique proclame l'égalité entre les femmes et les hommes, la réalité est bien différente. Lorsqu'elles cherchent à créer leur entreprise, les femmes se heurtent à beaucoup plus d'obstacles que les hommes. Pour approfondir la question et identifier les points critiques qui placent les femmes dans une position désavantageuse, le BIT a commencé en 2002 une série d'études sur l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes et les petites entreprises en Afrique, en axant son travail plus particulièrement sur l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Dans le cadre de ses travaux en faveur des femmes chefs d'entreprise, le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises fait le lien entre les questions de l'égalité et du développement, et met l'accent sur le rôle des entreprises créées par les femmes dans la promotion de l'emploi. S'inspirant des débats sur l'économie informelle qui ont eu lieu à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail, le BIT a décidé d'étudier la transition à l'économie formelle des micro ou petites entreprises. En 2002, 350 femmes chefs d'entreprise ont fait l'objet d'enquêtes sur le terrain et des conférences nationales ont eu lieu à Addis-Abeba, Dar es-Salaam et Lusaka. Ces activités sont financées par le programme de partenariat BIT/Irlande.

Il ressort des enquêtes que, contrairement à l'idée courante, les femmes chefs d'entreprise ont créé un nombre non négligeable d'emplois rémunérés dans les pays étudiés. Bien qu'elles aient accès à la microfinance, celle-ci est insuffisante pour répondre à leurs besoins lorsqu'elles cherchent à étendre leur activité et la plupart des femmes financent le démarrage et l'expansion de leur entreprise en recourant à leur épargne personnelle: la majorité s'en remettent aux conseils et à l'aide de leur conjoint et de leur famille et rares sont celles qui consultent des services professionnels de création d'entreprises. Près de 95 pour cent des femmes à leur compte vendent sur les marchés locaux, sans qu'il y ait d'exemple d'entreprises qui se soient lancées dans l'exportation. Un grand pourcentage des femmes interrogées ne sont pas membres d'une association d'entreprises; quant aux associations de femmes chefs d'entreprise, elles sont en général de création récente et manquent de capacité.

En association avec le Centre de Turin, en novembre 2002, le programme SEED a organisé à l'intention des associations de femmes chefs d'entreprise en Éthiopie un programme de renforcement des capacités d'une durée d'une semaine. D'autres activités de ce type sont aussi organisées en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie. Pour améliorer l'accès des femmes au marché dans l'économie informelle en Éthiopie, le BIT a aidé plus de 70 travailleuses indépendantes à participer à des manifestations et foires. En République-Unie de Tanzanie, le BIT travaille en étroite collaboration avec la section des PME du ministère de l'Industrie et du Commerce pour garantir que les questions d'égalité entre les sexes soient intégrées dans l'ensemble de la politique des PME, adoptée en février 2003.

En Éthiopie, les travaux du BIT contribuent à la mise en œuvre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dans le cadre de la collaboration avec le Département des affaires féminines du ministère du Commerce et de l'Industrie. En Zambie, les liens avec la division de l'égalité entre hommes et femmes dans le développement du bureau du président permettent au BIT de contribuer de façon pertinente à l'élaboration de la politique nationale en matière d'égalité et au processus des DSRP.

améliorant la capacité d'organisation des femmes ainsi que leur capacité productive. L'objectif global est de multiplier et de diversifier les travaux offerts aux femmes dans des conditions qui permettent de réduire progressivement le travail des enfants. Le projet a déjà mené des recherches portant sur 1 450 femmes engagées dans des formes d'emploi précaires et qui sont susceptibles de retirer leurs enfants de l'école pour qu'ils aident la famille ainsi que sur des femmes chefs de ménage pauvres.

Un projet sur la promotion de l'emploi féminin dans le contexte des programmes d'ajustement structurel est appliqué en Afrique orientale. Son but est de renforcer la capacité des partenaires nationaux de promouvoir l'emploi de façon équitable pour les hommes et pour les femmes, notamment en recensant les aspects où une discrimination peut s'exercer dans le monde du travail, en intégrant le principe de l'égalité dans la législation et les politiques, en établissant un système d'information sur le marché du travail et en aidant les travailleuses et opératrices de l'économie informelle. Le projet a mis au point du matériel de formation sur l'égalité et les droits des travailleuses, et offre une formation de formateurs.

Au BIT, le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes dirige les efforts visant à intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes dans tous les programmes de l'Organisation. En 2002, il a lancé un programme interrégional pour renforcer la capacité des mandants d'intégrer la dimension sexospécifique dans quatre pays, dont deux en Afrique (Ouganda, République-Unie de Tanzanie). Il s'agit d'aider les organisations partenaires à mieux tenir compte de l'expérience et des besoins des femmes tout comme des hommes dans la conception, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes.

2.6.2. Développement

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

La mondialisation est l'une des questions les plus débattues aujourd'hui dans tous les pays. Les opinions se cristallisent souvent autour de critères politiques ou géographiques. Certains reprochent à la mondialisation d'exacerber le chômage et la pauvreté, d'autres voient en elle une façon de venir à bout de l'un et de l'autre. L'attention et les recherches sont axées sur les marchés et sur les avantages ou inconvénients économiques, tels qu'ils sont perçus, et non pas sur l'impact de la mondialisation sur la vie et le travail des individus et des sociétés. Cette incapacité à tenir compte de la dimension humaine nous empêche de comprendre les forces du changement et les réactions qu'elles suscitent. Or, pour élaborer des politiques adaptées, il est indispensable de connaître ces aspects. C'est dans ce contexte qu'en février 2002 le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a créé la Commission mondiale sur la dimension mondiale de la mondialisation.

Dans le cadre du suivi des consultations nationales menées en Afrique du Sud, en Egypte, en Ouganda, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie, un dialogue régional africain s'est tenu à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, en février 2003, sur le thème «Faire que la mondialisation fonctionne pour tous». Les participants ont adopté des recommandations détaillées pour la mise en œuvre de mesures aux niveaux national, régional et international (voir encadré ci-après).

Recommandations du dialogue régional africain sur le thème «Faire que la mondialisation fonctionne pour tous»

Au niveau national

- ouverture des économies et promotion de la stabilité macroéconomique en vue d'une participation plus effective aux échanges mondiaux et encouragement des investissements directs étrangers;
- investissement dans le capital humain;
- investissement dans le développement des infrastructures;
- diversification de l'économie, et notamment développement du secteur manufacturier;
- promotion d'une bonne gouvernance et de stratégies de lutte contre la corruption;
- élaboration de DSRP plus axés sur l'emploi et prévoyant des politiques d'emploi applicables liées à des politiques démographiques effectives;
- amélioration des politiques nationales grâce au renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de finance, d'emploi, d'éducation et de culture;
- examen des politiques sectorielles de manière à les adapter à la réalité concrète;
- création d'un milieu propice à l'esprit d'entreprise et au développement du secteur privé;
- dispositions en vue de protéger les industries locales;
- reconnaissance du rôle vital du secteur informel dans la production et la création d'emplois;
- reconnaissance plus officielle du secteur informel;
- conception de politiques adaptées pour appuyer;
- fourniture d'accès au crédit et renforcement des capacités en matière d'artisanat et de gestion;
- établissement de filets de sécurité sociale pour favoriser la transformation et la réduction de la pauvreté: mesures de renforcement de l'autonomie, et notamment amélioration de l'accès à la microfinance;
- élaboration de politiques efficaces de lutte contre le VIH/SIDA;
- campagne de sensibilisation à la mondialisation, à ses risques, aux opportunités qu'elle offre, et aux questions relatives à l'intégration régionale;
- inversion du processus d'exode des cerveaux en créant un environnement propice au retour des ressortissants qualifiés partis à l'étranger;
- adoption de politiques d'habitat plus effectives de manière à mieux gérer l'urbanisation galopante.

Au niveau régional

- reconnaître que l'intégration régionale est un moyen efficace d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale;
- assurer que l'intégration régionale se fasse au profit des gens: établir une identité régionale pour trouver des solutions africaines aux problè-

mes africains, réduire les conflits et lutter contre la pauvreté;

- reconnaître que l'intégration régionale est essentielle pour ouvrir les économies, améliorer la compétitivité, l'efficacité et la capacité de négocier de meilleures conditions dans les accords commerciaux internationaux, processus qui, à leur tour, accélèrent l'intégration du continent dans l'économie mondiale;
- mettre l'accent sur la capacité du marché et son pouvoir d'achat plutôt que sur la taille du marché, ce qui signifie favoriser l'autonomie des acteurs clés de l'intégration régionale: les populations;
- adopter des mesures qui renforcent la capacité des acteurs clés et la participation plus active du secteur privé;
- garantir que les pays s'ouvrent davantage, l'intégration régionale n'étant pas envisageable sans liberté de mouvement des populations d'un pays à l'autre;
- promouvoir la stabilité macroéconomique, la création d'emplois, l'investissement dans le capital humain, le développement des infrastructures, la bonne gouvernance, le secteur privé, la diversification des exportations, l'amélioration du système financier et la création de filets de sécurité en faveur des groupes vulnérables;
- accorder une priorité plus élevée aux régimes d'intégration en leur octroyant une aide financière et politique;
- intensifier la formulation de projets d'intégration régionale qui tirent parti des financements de la Banque africaine de développement et d'autres sources;

Au niveau international

- réformer les institutions mondiales, en particulier les institutions financières internationales, afin de donner voix au chapitre aux pays africains;
- mobiliser des ressources internationales afin d'accroître l'aide publique au développement et alléger la dette;
- exhorter les pays développés à ouvrir leurs marchés aux produits africains et à éliminer les obstacles au commerce ainsi que les subventions à l'agriculture pour que les échanges puissent avoir lieu sur un pied d'égalité;
- passer en revue les politiques d'immigration discriminatoires des pays développés et remédier à l'exode des cerveaux;
- demander aux pays techniquement avancés de permettre à l'Afrique de se procurer des médicaments contre le VIH/SIDA à meilleur prix. Il faut multiplier les programmes d'appui en faveur des orphelins du VIH/SIDA et prendre des mesures pour lutter contre la stigmatisation des victimes.

Appui à la préparation des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté

Le BIT œuvre à garantir que l'emploi et d'autres aspects du travail décent soient intégrés dans les analyses et politiques économiques et sociales menées dans le cadre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ses interventions sont diverses, en fonction du pays: étroite collaboration avec les autorités nationales, analyse du rôle de l'emploi et d'autres éléments du travail décent dans la réduction de la pauvreté, réunions tripartites visant à influencer sur la conception et la mise en œuvre des DSRP, promotion permanente des activités de réseau, sensibilisation auprès de diverses parties prenantes autres que les mandants de l'OIT. Le BIT a fourni des conseils à des pays qui élaborent un DSRP et entrepris une action de sensibilisation. Différents ateliers ont permis de promouvoir le rôle du dialogue social dans le processus des DSRP au Cap-Vert, en Côte-d'Ivoire, en Gambie, au Mali, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie, et une mission a été menée en Ethiopie à cet effet. Dans beaucoup de pays africains, les bureaux de l'OIT appuient l'intégration des questions d'emploi dans le processus des DSRP, avec des résultats variés.

DSRP: l'expérience du Mali

Au Mali, le processus d'élaboration du DSRP a été bien géré par les autorités. On a suivi un processus participatif assez complet et assez large, si bien que le DSRP provisoire comme le DSRP définitif couvrent les questions relatives au travail décent qui relèvent du plan d'action national pour l'emploi. Le caractère transversal de l'emploi est reconnu, et le respect du rôle consultatif des organisations d'employeurs et de travailleurs est illustré par le fait qu'elles participent aux travaux du comité directeur qui examine les projets de DSRP. De fait, le Mali a une longueur d'avance sur nombre d'autres pays. Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été élaborée en 1998, stratégie qui donne un rôle de premier plan à la création d'emplois. Par ailleurs, un programme national d'action en vue de la lutte contre la pauvreté par l'emploi a également été adopté, programme dont certaines dispositions prévoient des réunions semestrielles d'un comité directeur interministériel et d'un comité technique tripartite. Ce programme s'inspire d'une étude antérieure sur l'emploi qui a été réalisée avec l'aide du BIT dans le cadre du programme «Des emplois pour l'Afrique». Un pacte de solidarité tripartite pour la croissance et le développement a été signé en août 2001, en vue de créer des emplois et d'améliorer les conditions de travail dans le secteur public et le secteur privé. Dans le cadre de ce pacte, les organisations d'employeurs et de travailleurs se sont engagées à négocier de nouvelles conventions collectives pour apporter une aide aux travailleurs dépourvus de protection sociale. Ce pacte de solidarité est mentionné dans le DSRP. Travailleurs et employeurs sont aussi représentés au Conseil économique, social et culturel du Mali, qui est responsable devant le Parlement. Ainsi, dans l'établissement du DSRP, le Mali a bénéficié d'une masse abondante de recherches et d'analyses favorables au rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté, ainsi que de la volonté affichée du gouvernement de faire effectivement participer les organisations d'employeurs et de travailleurs considérées comme les premiers moyens d'expression de la société civile.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été associées à l'établissement du DSRP dès sa conception. L'Equipe consultative multidisciplinaire de l'OIT à Dakar a apporté une aide à la rédaction du DSRP lui-même. Le gouvernement était donc bien placé pour inclure les composantes du travail décent dans la section du DSRP qui porte sur l'emploi. En raison de l'existence du programme «Des emplois pour l'Afrique», un réseau efficace était déjà en place. Un groupe de travail sur l'emploi et la formation a été constitué sur l'avis de l'OIT et des partenaires sociaux. Dans l'ensemble, l'expérience au Mali a illustré l'importance d'un cadre d'ensemble intégré et coordonné, fondé sur des structures préexistantes et des programmes de l'OIT en cours, ce qui a suscité une émulation en faveur des activités stratégiques menées ailleurs par le BIT.

Source: BIT (document GB.285/ESP/2).

Améliorer les statistiques du travail et l'information sur le marché du travail

Les bases de données sur l'emploi étant souvent inexistantes ou du moins insuffisantes dans la région, le BIT s'est employé à renforcer les systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT), de diverses manières: achèvement du projet sous-régional de formation à Samat Data (Afrique du Sud, Malawi, Zambie, Zimbabwe); adoption de plans d'action dans 11 pays d'Afrique centrale; installation de SIMT en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et au Tchad; SIMT en fonctionnement dans d'autres pays; appui aux observatoires nationaux de l'emploi et de la formation (Côte d'Ivoire, Mali). Il est largement reconnu qu'il faut pouvoir disposer de statistiques du travail pertinentes et fiables en temps voulu pour faciliter l'élaboration et le suivi des politiques dans tous les pays. Or beaucoup dans la région n'ont pas l'information de base nécessaire à cette fin; dans d'autres pays, les données collectées ne sont pas toujours adéquates. Afin de remédier à cette situation, le BIT aide les pays à renforcer leur capacité statistique soit individuellement, soit dans le cadre d'initiatives comme le Consortium PARIS21¹⁰ et au moyen d'ateliers et de séminaires régionaux et sous-régionaux organisés en collaboration avec les bureaux de zone et les bureaux régionaux, ainsi que d'autres organisations internationales. Le BIT axe son assistance sur les directives statistiques consacrées par les résolutions et les recommandations adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) sur la base des travaux de recherche-développement menés par le Bureau. Afin de préparer la 17^e CIST (2003), une réunion tripartite d'experts a été convoquée par le Conseil d'administration en 2001 pour examiner les statistiques des revenus et des dépenses des ménages et les indices des prix à la consommation. Y ont assisté des experts du Kenya, de Maurice, du Maroc et de la Zambie. Un séminaire régional est organisé pour aider les pays africains à préparer leur participation à cette conférence.

Pendant la période 2002-03, le BIT a fourni une assistance à l'établissement ou à l'amélioration de systèmes statistiques à différents Etats Membres (statistiques sur la main-d'œuvre: Jamahiriya arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe; SIMT: Afrique du Sud, Guinée-Bissau, Zimbabwe; statistiques salariales: Tunisie), ainsi qu'à la région et aux sous-régions (observatoire de l'emploi, des métiers et de la formation et observatoire des accidents du travail et des maladies professionnelles à Abidjan). Des ministères du travail et services nationaux de statistiques ont bénéficié de séminaires et d'ateliers régionaux et sous-régionaux dans les domaines suivants: indice des prix à la consommation, statistiques de l'emploi dans le secteur informel, statistiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, statistiques des petites et moyennes entreprises, application du système de comptabilité nationale de 1993, application des classifications économiques au cours du cycle 2000 d'enquêtes et de recensements démographiques, promotion de la convention (n° 160) et de la recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985.

Le BIT a aussi participé aux ateliers sous-régionaux organisés par PARIS21 pour l'Afrique orientale, l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale. Le manque de financement, tant par les donateurs que par les pays eux-mêmes, qu'il s'agisse de la production de statistiques et notamment de statis-

¹⁰ Le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS21) est un consortium mondial de responsables politiques, de statisticiens et d'utilisateurs d'informations statistiques au service du développement. Il vise à promouvoir l'élaboration de statistiques de qualité, c'est-à-dire pertinentes, pour aider à la formulation de politiques adaptées et à favoriser un dialogue plus efficace entre ceux qui établissent les statistiques sur le développement et leurs utilisateurs.

tiques du travail ou de services consultatifs, a beaucoup limité son action dans la région.

Centre international de formation de l'OIT

Le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin, Italie) est l'un des principaux moyens dont dispose l'Organisation pour appliquer sa stratégie d'apprentissage et de renforcement des capacités. Grâce aux programmes organisés à Turin, sur le terrain et en ligne, le BIT encourage l'innovation, la collaboration et le partage des connaissances entre ses mandants, son personnel et beaucoup d'autres organisations et de personnes qui partagent ses objectifs et ses valeurs.

Le Centre de Turin a une capacité avérée de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des activités de formation et d'apprentissage qui appuient et renforcent le mandat et les priorités de l'OIT. La plupart de ses activités bénéficient, d'une manière ou d'une autre, de la coopération avec le siège ou les bureaux extérieurs. Cette coopération prend la forme de consultations pendant la phase de conception d'une activité, de contribution à l'élaboration des programmes et des matériels didactiques et se traduit aussi par l'organisation commune d'activités.

Au cours de la période 2001-02, le Centre de Turin a organisé 732 activités pour environ 17 000 participants. Un tiers environ de ses activités ont été suivies par des participants venus de l'Afrique, soit au total 3 569 personnes ou 20 pour cent de l'ensemble des participants au cours de la période considérée (voir tableau 2.3).

Sur les 222 activités auxquelles ont assisté des participants africains, environ la moitié étaient expressément conçues à leur intention et beaucoup étaient dispensées en français ou en portugais. L'autre moitié a consisté en programmes interrégionaux, dont beaucoup en anglais. Des participants d'autres continents ont aussi assisté à ces programmes interrégionaux.

En 2001 et 2002, le nombre de participants africains a augmenté de 20 pour cent par rapport à l'année précédente. En 2002 comme en 2001, la participation africaine a été la plus forte dans trois domaines: emploi et développement des qualifications, développement de l'entreprise, protection sociale. C'est en effet dans ces domaines que s'exprime le plus le besoin de connaissances, de perspectives et de compétences et de partager l'expérience. Beaucoup des activités visent à permettre aux participants et à leurs organisations de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la création

Tableau 2.3. Programmes de formation pour l'Afrique

Programme	Nombre de cours		Nombre de participants		Nombre total de participants
	2001	2002	2001	2002	
Normes internationales du travail et droits de l'homme	14	9	141	171	312
Emploi et développement des qualifications	9	18	180	431	611
Développement de l'entreprise	19	19	314	357	671
Protection sociale	13	17	236	297	533
Dialogue social	7	7	114	165	279
Activités pour les travailleurs	15	18	285	312	597
Activités pour les employeurs	4	3	75	38	113
Gestion du développement	11	16	114	150	264
Formation de formateurs et enseignement à distance	7	4	73	50	123
Autres	8	4	43	23	66
Total	107	115	1 575	1 994	3 569

d'emplois et à l'établissement de mesures de protection sociale pour des groupes de population qui ne relèvent pas des régimes publics de sécurité sociale.

Les activités dans le secteur du dialogue social, y compris celles axées sur le renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs, ont, elles aussi, été nombreuses et ont connu une expansion non négligeable au cours de la période considérée. C'est une réponse à la nécessité de fortifier la capacité institutionnelle et organisationnelle du secteur public (ministères du travail) et des partenaires sociaux. Dans le domaine de la gestion du développement (y compris la gestion des achats et la gestion des projets), la présence africaine est en constante augmentation, ce qui reflète la nécessité permanente d'un secteur public capable de gérer les fonds destinés aux investissements sociaux.

La question des normes internationales du travail est celle qui enregistre l'un des taux de croissance de la participation les plus forts. Cela reflète l'importance de plus en plus grande accordée par le BIT et le centre à la diffusion des conventions et des recommandations de l'OIT et à l'application concrète de la Déclaration.

Le nombre de personnes qui suivent les cours de formation en ligne du centre augmente progressivement (tableau 2.4). Cela est particulièrement vrai des institutions lusophones qui participent au programme Delnet d'enseignement à distance à l'appui du développement local.

Tableau 2.4. Cours organisés par le Centre de Turin, ventilés par sexe, langue et lieu, y compris enseignement à distance (en pourcentage)

2001			2002		
Sexe			Sexe		
Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
68	32		63	37	

2001				2002			
Lieu des activités				Lieu des activités			
Turin	Terrain	Enseignement à distance		Turin	Terrain	Enseignement à distance	
55	41	4		50	42	8	

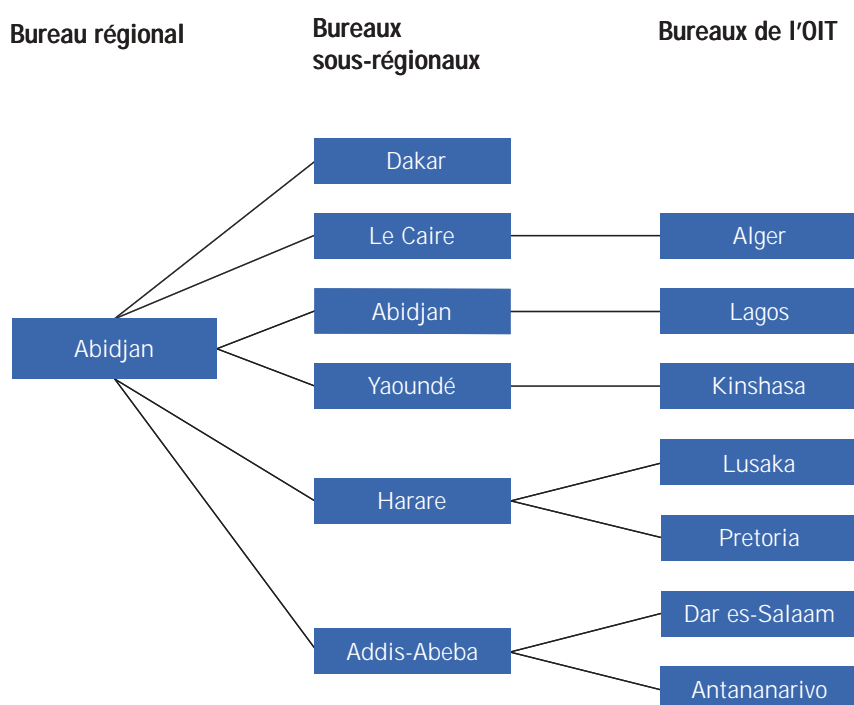
2001				2002			
Langues				Langues			
Français	Anglais	Portugais		Français	Anglais	Portugais	
48	36	16		32	58	10	

3. Structure régionale, coopération technique et partenariats

3.1. Structure de l'OIT en Afrique

Depuis la Réunion régionale de 1999, le BIT a rationalisé ses structures extérieures en mettant en place en 2003 une structure à trois niveaux (voir figure 3.1). Une équipe régionale chargée du travail décent a été établie pour renforcer la fonction stratégique du bureau régional d'Abidjan.

Figure 3.1. Structure de l'OIT en Afrique



Les bureaux de zone et les équipes multidisciplinaires ont fusionné pour former des bureaux sous-régionaux à Dakar, Abidjan, Yaoundé, Harare (ancienne équipe multidisciplinaire autonome), Addis-Abeba et Le Caire. Ces bureaux sont chargés de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes dans les pays des sous-régions respectives. Sept bureaux de l'OIT (anciens bureaux de zone) se trouvent à Lusaka, Pretoria, Dar es-Salaam, Kinshasa, Antananarivo, Alger et Lagos. Ils ont les mêmes responsabilités qu'auparavant mais ils agissent en coordination plus étroite avec les bureaux sous-régionaux en ce qui concerne la programmation et la mise en œuvre des programmes.

3.2. *Planification stratégique*

La stratégie adoptée pour promouvoir le travail décent repose sur une action simultanée à quatre niveaux: définir le concept de travail décent; assurer son intégration cohérente dans l'ensemble des activités du Bureau; faire en sorte qu'il se reflète dans les politiques relatives à l'économie mondiale; le mettre en pratique au niveau national¹.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau a institué la planification et la budgétisation stratégiques en tant qu'instrument pour réaliser les objectifs que la Conférence internationale du Travail a adoptés en juin 1999. Les participants à la neuvième Réunion régionale ont approuvé les quatre objectifs stratégiques et ont déclaré attacher une «importance particulière à la prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes et du développement». Ils ont demandé au Bureau de mettre en œuvre les huit programmes focaux adoptés par la Conférence internationale du Travail².

De plus, le BIT a établi un cadre commun de programmation qui relie les programmes relevant du budget ordinaire à ceux financés par des ressources extrabudgétaires. Les secteurs du siège, y compris les huit programmes focaux, participent à la programmation conjointement avec la région pour garantir le lien entre les activités ordinaires et celles financées par des ressources extrabudgétaires.

A la suite de plusieurs réunions de travail et de consultations avec le siège et les mandants, l'Afrique a défini des domaines prioritaires qui, depuis, servent de base à la planification et à la budgétisation stratégiques. Pour que ces priorités concordent avec les programmes du siège et y soient intégrées, des ateliers conjoints de programmation se sont tenus tant à Genève qu'en Afrique. Outre les consultations habituelles avec les partenaires, d'autres ont eu lieu à propos de la programmation avec des représentants d'employeurs et de travailleurs. Ces consultations ont débouché sur la définition de cinq priorités pour les activités de l'OIT en Afrique: réduction de la pauvreté, bonne gouvernance, gestion des crises, prévention du VIH/SIDA et intégration régionale.

Il a été tenu compte de ces priorités pour élaborer les Propositions de programme et de budget 2004-05 pour l'Afrique. Comme les participants à la Réunion régionale de 1999 l'avaient recommandé, l'accent a été mis sur l'égalité entre hommes et femmes et sur le développement dans toutes les activités de l'OIT en Afrique.

¹ Document GB.279/PFA/6, paragr. 13.

² Document GB.277/4, annexe I, paragr. 1.

3.3. Evolution de la coopération technique

La coopération technique est l'un des principaux moyens que l'OIT utilise pour réaliser les quatre objectifs stratégiques et traiter de deux questions intersectorielles – le développement et l'égalité entre hommes et femmes – que les mandants africains ont proposées à la neuvième Réunion régionale. Les ressources ont été concentrées sur des programmes mieux ciblés, ce qui ne signifie pas que le rôle des projets est ignoré. Le ciblage aide à mesurer l'impact de la coopération technique, en termes non seulement de quantité mais aussi de qualité.

Le tableau 3.1 compare le total des dépenses de coopération technique de l'OIT et celles consacrées à l'Afrique en 1996, 2001 et 2002. Par exemple, en 1996, le secteur de l'emploi a absorbé 66 pour cent de l'ensemble des dépenses de coopération technique et 74 pour cent des dépenses pour l'Afrique. Depuis l'adoption, en 1998, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les ressources allouées au secteur des normes se sont considérablement accrues et celles destinées à l'emploi ont baissé en proportion, tant dans l'ensemble que pour l'Afrique. Il est important de noter l'accroissement des activités intersectorielles – en particulier celles qui lient la politique de l'emploi à l'égalité entre hommes et femmes, aux normes et à la protection sociale.

Comme le montre la figure 3.2, la part de l'Afrique dans les dépenses de coopération technique a été plus élevée que celle des autres régions, même si elle a diminué au cours de la période à l'examen. Les dépenses indiquées n'incluent pas les projets interrégionaux. L'Afrique a absorbé 35,2 pour cent des dépenses consacrées à des projets interrégionaux, soit davantage que l'Asie (25,3 pour cent), les Amériques (19,3 pour cent), l'Europe (12,3 pour cent) et les Etats arabes (7,8 pour cent). Si l'on tient compte des dépenses interrégionales, le montant des dépenses destinées à l'Afrique a été, en 2001, de 35 millions de dollars, soit 40 pour cent de l'ensemble des dépenses de coopération technique de l'OIT.

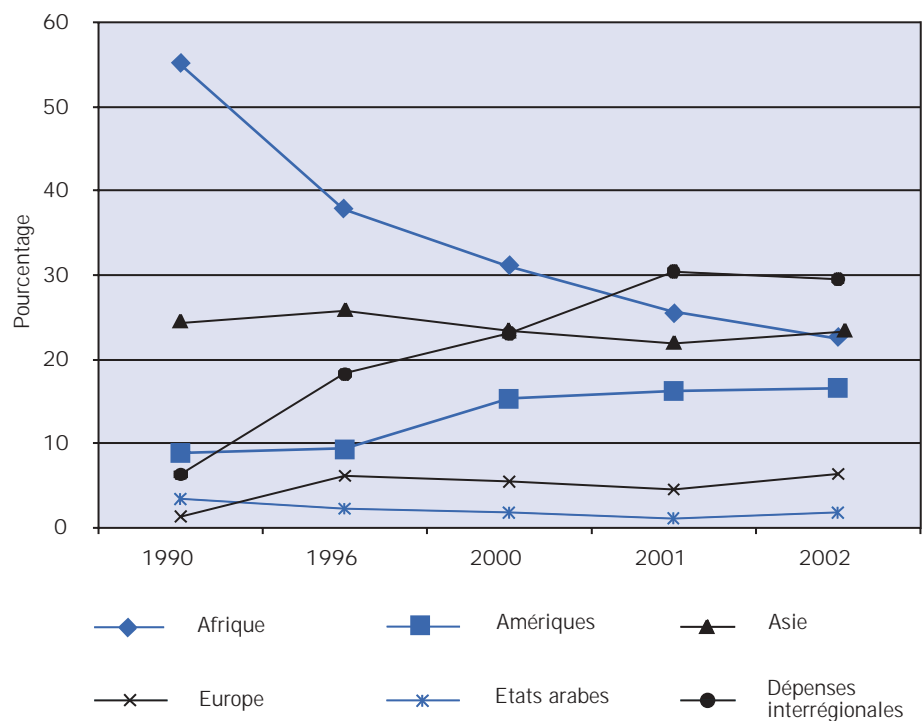
Bien que les ressources allouées aux pays les moins avancés aient augmenté, la part de ces pays dans les dépenses totales est tombée de 19,9 pour cent en 2000 à 18,5 pour cent en 2001. La région a investi du temps et des ressources humaines pour l'intégration des ressources ordinaires et des ressources extrabudgétaires. Ce processus et l'adoption des cinq priorités de l'OIT ont servi de base aux négociations avec les donateurs et autres partenaires pour le développement. Le tableau 3.2 fait apparaître les dépenses de coopération technique de l'OIT, par source de financement, dans les pays les moins avancés d'Afrique.

Tableau 3.1. Répartition des dépenses de coopération technique par objectif stratégique (en pourcentage)

	OIT			Afrique		
	1996	2001	2002	1996	2001	2002
Normes	11	35	39	4	16	22
Emploi	66	38	34	74	55	53
Protection sociale	6	10	9	4	10	9
Dialogue social	12	12	11	10	15	13
Intégration	0	0	1	0	0	0
Autres	5	5	6	8	8	3

Source: BIT.

Figure 3.2. Répartition des dépenses de coopération technique, par région



Source: BIT.

Tableau 3.2. Dépenses de coopération technique par source de financement dans les PMA d'Afrique (milliers de dollars)

Source de financement	2000	2001
PNUD	6 091	4 824
Budget ordinaire de l'OIT	918	1 767
Programmes multi-bilatéraux et fonds fiduciaires	5 938	8 138
FNUAP	206	290
Total	13 152	15 019

Source: BIT.

3.4. Partenariats

Le BIT a participé à l'élaboration de stratégies nationales dans le cadre du Système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUA), il a contribué aux activités conjointes de programmation à l'échelle nationale. Il conduit le groupe thématique VIH/SIDA en République-Unie de Tanzanie et occupe la vice-présidence du comité de programmation interorganisations.

Par ailleurs, la région a contribué à l'élaboration de principes directeurs qui portent sur plusieurs questions traitées à l'échelle du système (droits de l'homme, renforcement des capacités, réponse aux crises et reconstruction, VIH/SIDA).

La collaboration entre le BIT et les autres institutions du système des Nations Unies inclut des activités de programmation conjointe dans différents domaines – emploi (programme «Des emplois pour l’Afrique»: BIT/PNUD), microfinancement et petites et moyennes entreprises (PNUD/BIT/ONUDI/FAO), éducation et formation professionnelle (PNUD/BIT/UNESCO), coopératives (PNUD/BIT/FAO). Cette collaboration est encore limitée mais deux processus – bilans communs des pays et PNUA –, pour lesquels des lignes directrices ont été communiquées aux structures extérieures de l’OIT, devraient la stimuler.

L’IPEC a mis en place plusieurs partenariats régionaux et nationaux en Afrique, en particulier avec la Fédération africaine de football et le Comité organisateur de la coupe d’Afrique des nations de 2002 (campagne «Carton rouge au travail des enfants», voir le chapitre 2). En partenariat avec des organisations d’employeurs et de travailleurs et des ONG, l’IPEC a accordé des bourses et fourni de la documentation pour des rassemblements, des ateliers et des réunions d’information avec les médias.

A la demande de la Banque africaine de développement, le BIT a lancé un programme destiné à sensibiliser cette institution aux normes fondamentales du travail et aux questions relatives au VIH/SIDA afin qu’il en soit tenu compte dans les projets et autres activités. Un accord de coopération entre l’OIT, la Banque et le Fonds africain de développement a été conclu³.

Le BIT a mis en place des partenariats non seulement avec les pays bénéficiaires mais aussi avec des institutions sous-régionales et autres organisations qui œuvrent au développement de l’Afrique. Les organisations régionales et sous-régionales avec lesquelles le BIT a renforcé sa collaboration pendant la période à l’examen sont les suivantes: OUA (Union africaine), OUSA, CISL-ORAF, Confédération panafricaine des employeurs, CEDEAO, SADC, CAO et Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains (ODESTA).

Le BIT a renforcé sa collaboration avec l’OUA et la Commission des affaires sociales et du travail de cette organisation, en particulier à la suite de la 37^e session ordinaire de l’assemblée des chefs d’Etat et de gouvernement qui s’est tenue à Lusaka (Zambie) en juillet 2001. A cette occasion, les chefs d’Etat et de gouvernement ont demandé expressément à l’OIT d’aider le secrétariat de l’OUA à préparer la Réunion ministérielle sur l’emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Le BIT appuie actuellement la transition de l’OUA à l’Union africaine.

³ Document GB.283/10/1.

Conclusions

Au cours des quatre dernières années, l'OIT a poursuivi sans relâche la mise en œuvre de ses quatre objectifs stratégiques, que les mandants africains ont approuvés à la neuvième réunion régionale africaine, à savoir: promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail; accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décent; accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous; renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Le travail décent est considéré comme une synthèse de ces quatre objectifs, qui sont étroitement liés. Le respect des principes et droits fondamentaux est essentiel pour la construction d'un marché du travail socialement légitime, non fondé sur l'exploitation; la représentation politique et le respect des droits de l'homme se réalisent par le dialogue social; c'est en créant des emplois et en investissant dans la mise en valeur des ressources humaines qu'on améliore l'accès à un revenu et à des ressources matérielles; la protection sociale est un moyen d'assurer la sécurité du revenu et la sécurité du milieu de travail. Selon les pays, compte tenu de la situation nationale, la priorité peut être donnée à un aspect ou à un autre de l'action en faveur du travail décent mais, dans tous les cas, le développement durable et la réduction du déficit de travail décent en Afrique reposent sur l'interaction entre les quatre objectifs stratégiques.

Il est urgent que la communauté internationale accroisse substantiellement son assistance aux pays africains. C'est un impératif si l'on souhaite que soient atteints les Objectifs de développement pour le Millénaire qui ont été approuvés par les chefs d'Etat et de gouvernement en septembre 2000 au Sommet du Millénaire. Pour y parvenir, il faut intensifier le dialogue social et promouvoir le consensus sur la base de la transparence, tant entre les pays africains qu'entre ces pays et leurs partenaires pour le développement dans la communauté internationale.

A la 91^e session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2003, les délégués africains ont bien accueilli mon rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. Les délégués ont reconnu l'importance du tripartisme en tant qu'instrument du développement, notamment pour les stratégies telles que les DSRP. Ils ont aussi mis en lumière les liens entre les activités de l'OIT et plusieurs initiatives du NEPAD, notamment celles concernant la paix et la sécurité, la démocratie et la gouvernance, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines.

Les débats sur le présent rapport ainsi que sur mon rapport thématique qui traite de l'emploi au service du développement de l'Afrique et les commentaires des mandants africains contribueront à établir le programme de l'OIT pour les années à venir.